



Rapport Moral	_P1
1- Composition de l'association	_P5
Le conseil d'administration	p6
Le bureau	p7
L'équipe Les membres adhérents du CAUE	p7 p8
2- Convention CAUE - CG 07	P11
3- L'aide à la décision des collectivités locales	_P21
L'aide à la décision et l'accompagnement des communes	
et des communautés de communes	p23
Communes suivies en 2005 pour un document d'urbanisme ou une étude urbaine	p24
Communes suivies en 2005 pour un projet d'équipement ou	μ24
d'aménagement d'espace public	p30
4- Le conseil aux particuliers	P41
Les permanences en 2005	p43
Les communes concernées par les projets des pétitionnaires	p44
5- Le fleurissement	P47
Édition 2005 du concours départemental des villes et villages fleuris	p49
6- Le centre de documentation	P51
Le centre de ressources documentaires	p53
7- Actions culturelles et de sensibilisation	P55
Exposition "architecture du XXème siècle en Rhône-Alpes	p57
Semaine du patrimoine Séminaire du CAUE	p61 p66
Journée sur la conservation et la valorisation des archives d'architecture	
Voyage d'étude à Friboug-en-Brisgau	p^68
Cahiers de recommandations architecturales du PNR	p69
Colloque "quand le développement durable devient une réalité!" Formation urbanisme CAUE/PNR	p70
Préparation des premières rencontres nationales de l'AUE	p71 p73
8- Jury de concours	P75
•	
9- Actions pédagogiques avec les scolaires	_P79
10- Revue de presse	_P83



Conformément aux missions définies par la loi, 2005 a particulièrement été marquée par l'engagement d'actions culturelles d'envergure tout au long de l'année. Dans la continuité de ce qui avait été initié en 2000, autour du patrimoine du XXe siècle, le CAUE s'est largement mobilisé dans la diffusion de la culture architecturale de notre époque. L'exposition relative à l'architecture du XXe siècle en Rhône-Alpes, réalisée par l'Union régionale des CAUE avec l'aide de la DRAC et de la Région Rhône-Alpes, a été inaugurée au Théâtre de Privas en février 2005 et ensuite présentée dans une dizaine d'établissements scolaires du département. Cette action de sensibilisation a connu un réel succès auprès des élèves qui ont pu comprendre et lire différemment ce qui les entoure au quotidien d'autant que sept panneaux concernant l'Ardèche ont été ajoutés à l'exposition initiale. Le point d'orgue de cette année tournée vers la production architecturale et urbaine du siècle précédent a été la semaine du patrimoine, organisée du 12 au 18 septembre, durant laquelle se sont succédé des conférences, des visites de bâtiments et une soirée de courts-métrages sur l'architecture.

Tout comme en 2000, nous avons insisté sur la qualité des réalisations du XXe siècle en Ardèche qui, contrairement à ce que l'on croit, est un département recélant des bâtiments et des ouvrages d'art qui n'ont rien à envier aux édifices existant dans d'autres territoires de la Région.

En 2005, le CAUE de l'Ardèche s'est également investi dans la préparation du projet national de notre fédération qui a été présenté lors de son assemblée générale en juin. Le directeur du CAUE de l'Ardèche a été invité avec quatre autres directeurs et cinq présidents à participer à un groupe de travail qui s'est régulièrement réuni pour élaborer ce qui constitue en quelque sorte la charte des CAUE pour les années à venir. Le projet national comprend quatre axes stratégiques qui se déclinent en un programme d'actions sur trois ans.

Axe 1 : Les CAUE doivent s'affirmer comme un espace de référence et un centre de ressources en architecture, urbanisme et environnement. Cette ambition vise à reconnaître que depuis bientôt trente ans les CAUE, et dans presque tous les départements français, sont les seuls à réellement animer un débat public sur l'architecture et constituer par la connaissance des territoires un forum local sur ces questions.

Axe 2 : Les CAUE doivent apporter une vision alternative de l'équilibre et du développement des territoires. Depuis les deux phases de décentralisation et suite aux différentes lois promulguées ces dernières années (Loi sur les pays, loi sur l'intercommunalité, loi SRU et UH...), les CAUE ont développé très largement une mission d'aide à la décision des collectivités territoriales qui s'est toujours adaptée aux nouveaux concepts émergeants. Ils ont su intégrer le développement durable, les notions de paysage, de villes émergentes, de campagnes urbaines et plus récemment la haute qualité environnementale. Aujourd'hui, compte tenu de la réforme de l'état et de son repositionnement, les CAUE, en raison de leurs expériences, sont devenus des acteurs incontournables du développement des territoires en tissant des partenariats durables avec de nombreux acteurs dont les conseils généraux.

Axe 3 : Les CAUE doivent contribuer davantage à préparer les acteurs du débat public. Que ce soit pour de petits projets ou pour des documents d'urbanisme nécessitant une concertation demandée par la loi, les CAUE s'impliquent davantage dans l'organisation du débat public et ce, au moyen d'outils divers développés dans le cadre de leurs missions de sensibilisation et d'information.

Axe 4 : Les conseils des CAUE constituent un lien culturel. Le conseil, quel que soit le destinataire, associe une fonction d'expertise et une dimension culturelle. Au-delà d'une vision strictement techniciste, les CAUE élargissent le point de vue pour développer des approches transversales et pluridisciplinaires. Ils jouent aussi un rôle de médiateur nécessaire aujourd'hui dans le cadre de la concertation et de la participation du public.

La première action significative du projet fédéral a été l'organisation des premières rencontres nationales de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement qui eurent lieu à Angers les 4 et 5 avril 2006. L'élaboration du programme de cette manifestation a été confiée au CAUE de l'Ardèche. Le thème retenu découle directement des débats et des questionnements du projet national.

La construction du programme a été longue, le groupe de travail constitué par la fédération, s'est réuni pour la première fois en juillet dernier. Il a été nécessaire de s'interroger, à plusieurs reprises, sur le contenu de ces premières rencontres afin d'une part, de mieux répondre aux attentes de notre réseau et, d'autre part d'être en cohérence avec les questions d'actualité qui concernent nos domaines de compétence et ceux d'autres professionnels de l'aménagement au sens large.

Ces premières rencontres de l'AUE devaient impérativement s'inscrire dans la continuité du projet national des CAUE. Elles devaient ainsi constituer la première étape d'une volonté de relancer les débats au sein d'une plate-forme élargie réunissant

les professionnels des différentes structures qui accompagnent les décideurs publics dans leur projet : ce sont bien sûr les CAUE, mais aussi les agences d'urbanisme, les PNR, les CPIE, les CAL, les ARIM et l'ensemble des services des collectivités locales et des administrations d'État. Ces rencontres préfigurent la mise en place d'une université permanente de l'AUE devant répondre de manière durable à la nécessité de continuellement s'interroger sur nos positionnements et nos pratiques de terrain.

Je me permets de revenir sur quelques points importants qui ont jalonné l'élaboration du projet national pour mieux situer le thème de ces rencontres.

Tout d'abord, le point de départ de nos réflexions s'est appuyé sur un constat concernant trois principaux domaines :

- Les mutations spatiales des territoires observées ces trente dernières années ;
- l'intégration dans nos pratiques de nouveaux concepts :
- les logiques de recomposition politique de gestion des territoires.

Je ne reviendrai pas en détail sur l'histoire des changements que nous avons tous constatés depuis trente ans, mais ce que nous pouvons observer aujourd'hui n'a plus rien à voir avec ce qui existait en 1977, année de promulgation de la loi sur l'architecture. De nombreux phénomènes se sont succédé pour induire la situation que nous connaissons désormais.

En premier lieu, le rapport urbain-rural n'est plus le même. Le triptyque habituel urbain, périurbain et rural a largement évolué. Si on se réfère à de nombreux rapports dont ceux de la DATAR, aujourd'hui la DIACT, la France en 2020 présentera une configuration encore plus complexe et des secteurs qui auparavant connaissaient un exode massif vont devenir attractifs et leurs fonctions seront multiples, à la fois résidentielles, touristiques, ludiques ... On le sait, l'héliotropisme n'est pas à même de s'arrêter, les littoraux sont de plus en plus convoités, le nord de la France perd de la population au profit du sud et du grand ouest et enfin le nombre d'agriculteurs ne cesse de baisser.

L'étalement urbain toujours dénoncé continue à proliférer aux dépens des espaces agricoles et naturels et ce malgré les bonnes intentions des récentes lois sur l'urbanisme. Cette situation est directement liée à l'application des logiques technicistes et fonctionnalistes issues, pour ce qui concerne l'urbanisme, de la LOF de 1967 mais également d'un courant de pensée d'obédience rationaliste dont la meilleure illustration demeure les trente glorieuses (Grandes infrastructures, grands ensembles, villes nouvelles...). Sans oublier en 1977 également, la loi sur le financement du logement qui consacre définitivement la maison individuelle comme la seule réponse possible aux attentes des Français en matière de logement.

Depuis lors, de nouveaux concepts et de nouvelles problématiques ont émergé ou ont occupé le devant de la scène. Concepts auxquels nous avons tous dû nous adapter, je pense au développement durable et aux agendas 21 précédés par l'environnement et l'écologie dans les années 70, l'euphorie paysagère des années 80 (le paysage a été utilisé à toutes les sauces avec peu de résultats réellement opérationnels), les notions de ville émergente ou franchisée et plus récemment la HQE qui envahit la quasi-totalité des programmes portés par les collectivités.

En corollaire, un arsenal législatif et juridique a largement modifié la donne en matière de gestion des territoires : Deux phases de décentralisation, loi sur les pays, loi sur l'intercommunalité, lois SRU et UH, loi sur la démocratie de proximité, réforme de l'État... Un ensemble de dispositifs complexes se superposant et donnant de nouvelles compétences aux collectivités dont les régions et les départements.

Dans un premier temps, à partir de ce constat, le groupe de travail avait choisi d'axer ces premières rencontres sur la question de la recomposition territoriale et de voir comment évoluerait notre positionnement stratégique face à ces changements et notamment ceux qui concernent les départements.

Ce projet a été soumis à un comité scientifique qui a très justement suggéré de réorienter le sujet vers ce qui constitue réellement le socle même de notre travail quotidien à savoir l'habiter. Ce vocable ne recouvre pas seulement la seule fonction de l'habitat mais d'autres modes d'occupation et d'utilisation des espaces comme les logiques de transports, l'accès à la culture, le temps de travail, l'accès aux soins, ...

Ainsi, le programme définitif que le CAUE de l'Ardèche a construit tente au travers des conférences introductives et des quatre ateliers proposés de balayer un ensemble de questions qui chaque jour concernent nos pratiques.

Je tiens enfin à souligner l'engagement de toute l'équipe technique du CAUE qui tout en développant de plus en plus l'aide à la décision des collectivités ardéchoises a su également s'impliquer au niveau national.

Jean-Claude TOURNAYRE
Vice-président du conseil général
Président du CAUE de l'Ardèche

# COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

# 4 membres de l'État

M. le directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt - M.QUATREMERE

M. le directeur départemental de l'équipement - M.AGERON

M. le chef du service départemental de l'architecture - M.GUILLAUME

Mme l'inspectrice d'académie - Mme HODIN remplançant M.VERLUCCO au 01/10/05 => M.DORNE, directeur du CDDP 07

# 6 membres des collectivités locales désignés par le Conseil Général en 2004

M.COMTE, conseiller général, maire de Burzet

M.CONSTANT, conseiller général

M.DUCHAMP, conseiller général, maire de Félines

M. PEVERELLI, conseiller général

M.TOURNAYRE, conseiller général

M.VIGNÉ, conseiller général, maire de Beauvène

# 4 représentants des professions concernées, désignés par le Préfet, après consultations des organismes concernés

(désignés par arrêté préfectoral n°2005-67-2 le 08/03/05 pour 3 ans)

M.DUNOGIER, représentant la Chambre syndicale des géomètres experts Ardèche/Drôme

Mme ARNICHAND, représentant le Syndicat des architectes de l'Ardèche

M.ROSELL, représentant l'Ordre des architectes de l'Ardèche

M.PIERRON, représentant la Fédération Française du Paysage

Suppléants

Mme MONTMARD, architecte pour l'Ordre des architectes

M.MICHEL, architecte pour le Syndicat des architectes de l'Ardèche

# 2 personnes qualifiées dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement choisies par le Préfet

(désignées par arrêté préfectoral n°2003-23-7 le 23/01/03 pour 3 ans)

M.DELUBAC, président de la société de sauvegarde des monuments anciens de l'Ardèche,

M.ROUX, géographe, maître de conférence à l'IGA de Grenoble

# 4 membres élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale pour 3 ans

Mme ROBERT, adjointe à la mairie de Saint-Romain-de-Lerps, élue le 28/06/04

M.BELTRAMIN, président des Aubenades de la photographie, élu le 15/07/02

M.DOUILLET, président du CAL 07, réélu 07/07/03

Mme GILLY, maire de Saint-Laurent-sous-Coiron, élue le 07/07/03

# 1 représentant du personnel du CAUE siégeant avec voix consultative

Mlle Cahuzac, élue le 19/09/05

# Les membres associés, siégeant avec voix consultative

M.le président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Annonay

M.DALMAIS représentant la Chambre de commerce et d'industrie d'Aubenas

M.le président de la Chambre des notaires

M.le président de la Chambre des métiers et de l'artisanat

M.le président de la Chambre d'agriculture

Mme St CRIQ, représentant l'Association des Maires de l'Ardèche, Maire de Soyons

M.TRAN, représentant de l'École d'Architecture de Lyon

M.LAQUET



# **Président**

M.TOURNAYRE, conseiller général

## Vice-Présidents

M.CONSTANT, conseiller général M.VIGNÉ, conseiller général, maire de Beauvène

# **Membres**

Mme ARNICHAND, représentant le Syndicat des architectes de l'Ardèche



# **Directeur**

Patrick FIFRE, urbaniste - géographe

# Responsable d'études

Patrice FLAMBEAUX, architecte

# Chargées de mission

Françoise CAHUZAC, architecte Guylaine MAGNIEZ, environnement

# Chargés d'études

Rémy MAISONNEUVE, urbaniste - géographe Stéphane ROBERT, environnement David GRIMAUD, architecte (au 21/02/2005)

# Infographiste

David MARTIN, plasticein

# Documentaliste, chargée de communication

Séverine MONDINO (au 08/08/2005)

# Secrétaire

Marie-Ange ANDRÉ

# Comptable

Corinne MARZIN

# Stagiaires intégrés à l'équipe en 2005

Benoît DUGUA, élève urbaniste Laurye UMANO, élève urbaniste

# **EMBRES ADHÉRENTS DU CAUE**

# Les particuliers adhérents

M.ANTONELLI M.BESSET M.BOUSQUET M.CAULIEZ M.CHAMBON M.DUCHAMP

M.FABRE et Mme DOINEL

M.GIRARD M.LACROIX

M.LIEHRMAN-JIZRAEL

M.MARTEL M. MESNIER M.MILLAU M.REVERDI Mme ROCHE M.SEVENIER Mme TOUZOT

# Les professionnels adhérents

Mme ALBANESE, architecte Mme MERIAU, urbaniste Mme MONTMARD, architecte SARL BAM, bureau d'architectes SA SAUNIER, agence d'environnement

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'ANNONAY

# Les communautés de communes adhérentes

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BARRÈS COIRON

Baix - Cruas - Meysse - Rochemaure - Saint-Bauzile Saint-Martin-sur-Lavezon - Saint-Pierre-la-Roche Saint-Vincent-de-Barrès

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CHÂTAIGNIERS

Albon d'Ardèche - Gluiras - Issamoulenc - Marcols-les-Eaux Saint-Julien-du-Gua - Saint-Pierreville

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES DEUX CHÊNES Charmes-sur-Rhône - Saint-Georges-les-Bains

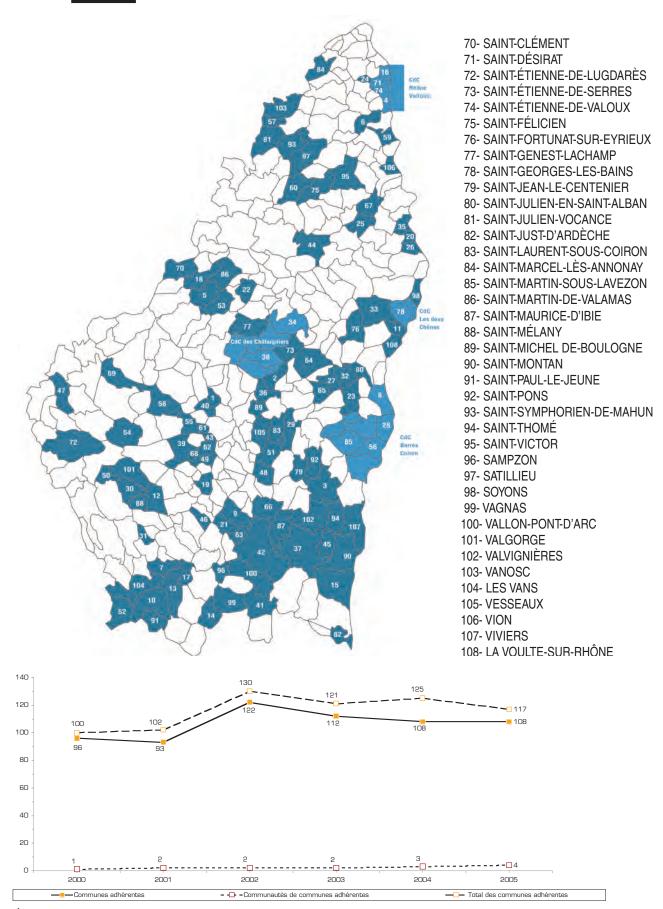
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE VALLOIRE

# Andance - Champagne - Peyraud - Saint-Étienne-de-Valoux Les communes adhérentes

- 1- AIZAC
- 2- AJOUX
- 3- ALBA-LA-ROMAINE
- 4- ANDANCE
- 5- ARCENS
- 6- ARDOIX
- 7- LES ASSIONS
- 8- BAIX
- 9- BALAZUC
- 10- BANNE
- 11- BEAUCHASTEL
- 12- BEAUMONT

- 13- BERRIAS-ET-CASTELJAU
- 14- BESSAS
- 15- BOURG-SAINT-ANDÉOL
- 16- CHAMPAGNE
- 17- CHANDOLAS
- 18- CHANÉAC
- 19- CHASSIERS
- 20- CHÂTEAUBOURG
- 21- CHAUZON
- 22- LE CHEYLARD
- 23- CHOMÉRAC
- 24- COLOMBIER-LE-CARDINAL
- 25- COLOMBIER-LE-JEUNE
- 26- CORNAS
- 27- COUX
- 28- CRUAS
- 29- DARBRES
- 30- DOMPNAC
- 31- FAUGÈRES
- 32- FLAVIAC
- 33- GILHAC-ET-BRUZAC
- 34- GLUIRAS
- 35- GLUN
- 36- GOURDON
- 37- GRAS
- 38- ISSAMOULENC
- 39- JAUJAC
- 40- JUVINAS
- 41- LABASTIDE-DE-VIRAC
- 42- LAGORCE
- 43- LALEVADE-D'ARDÈCHE
- 44- LAMASTRE
- 45- LARNAS
- 46- LAURAC-EN-VIVARAIS
- 47- LAVILATTE
- 48- LAVILLEDIEU
- 49- LENTILLÈRES
- 50- LOUBARESSE
- 51- LUSSAS
- 52- MALBOSC
- 53- MARIAC
- 54- MAYRES
- 55- MEYRAS
- 56- MEYSSE
- 57- LE MONESTIER
- 58- MONTPEZAT-SOUS-BAUZON
- 59- OZON
- 60- PAILHARÉS
- 61- PONT-DE-LABEAUME
- 62- PRADES
- 63- PRADONS
- 64-PRANLES
- 65- PRIVAS
- 66- ROCHECOLOMBE 67- SAINT-BARTHÉLEMY-LE-PLAIN
- 68- SAINT-CIRGUES-DE-PRADES
- 69- SAINT-CIRGUES-EN-MONTAGNE

# MEMBRES ADHÉRENTS DU CAUE



Évolution de l'adhésion au CAUE des collectivitées adhérentes de 2000 à 2005

# CONVENTION CAUE - CG07

# NE NOUVELLE CONVENTION CADRE ENTRE LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ARDÈCHE ET LE CAUE

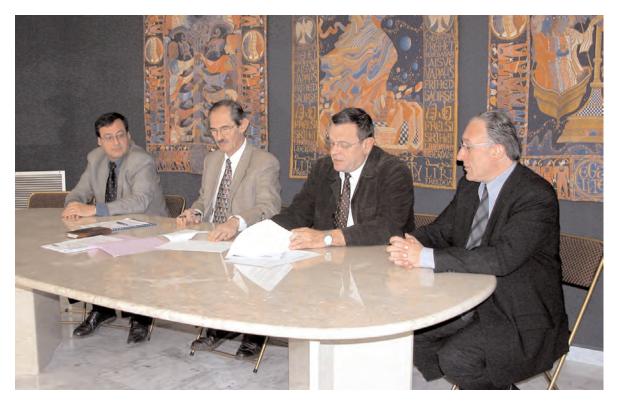
Le 21 novembre 2005, le CAUE a signé une nouvelle convention avec le Conseil Général de l'Ardèche. Signée en 2000, la précédente convention posait les bases d'un partenariat et d'un engagement durable du CAUE auprès des collectivités. Elle reconnaissait déjà le CAUE comme un interlocuteur privilégié de la politique d'aménagement du territoire.

Depuis cinq ans, de nouvelles problématiques, dans lesquelles le CAUE souhaite s'inscrire, sont apparues à l'échelle du département :

- Les territoires ardéchois ont connu de profondes mutations, tant en termes de fonctionnement que de modes d'occupation. La montée en puissance des pays et de l'intercommunalité ainsi qu'une seconde phase de décentralisation ont fait naître de nouveaux besoins en matière d'ingénierie territoriale.
- L'explosion de la construction individuelle et la hausse du foncier nécessitent la mise en place de modes opératoires à plusieurs échelles et la définition de documents stratégiques cohérents.
- Les notions de développement durable et de haute qualité environnementale dans le bâtiment sont à intégrer aux projets d'aménagement des territoires et de construction.

Conscient de ces évolutions et de la nécessité d'une aide à la décision neutre préalable au lancement d'opérations d'aménagement ou de construction, le Conseil général entend soutenir l'action du CAUE auprès de l'ensemble des territoires.

Dans cette perspective, le département a demandé au CAUE de définir, en partenariat avec les services et les administrations de l'État concernés, des outils méthodologiques destinés aux collectivités afin qu'elles puissent définir de véritables projets de territoires dans un souci de cohérence et de développement durable.







### Convention entre:

Le conseil général de l'Ardèche, représenté par son président, Monsieur Michel TESTON

D'une part,

Et:

Le conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de l'Ardèche (CAUE de l'Ardèche), domicilié 6 cours du Palais – BP 101 – 07001 PRIVAS cedex, représenté par son président, Monsieur Jean-Claude TOURNAYRE,

D'autre part,

## Considérant que :

Le CAUE de l'Ardèche est un organisme d'utilité publique.

Créé par la loi du 3 janvier 1977, il est chargé de promouvoir les politiques qualitatives relatives à l'architecture, l'aménagement, le développement, l'urbanisme et l'environnement, au travers notamment de l'exercice de ses missions de conseil et d'aide à la décision des collectivités locales.

Mis en place par le conseil général de l'Ardèche, le CAUE est un organisme départemental participant à la solidarité entre les territoires. Il est responsable de ses actions et de l'efficacité de son travail auprès des communes et des institutions qui le sollicitent.

Le CAUE, constitué sous forme associative, mène avec les collectivités qui le souhaitent, des actions concertées pouvant être formalisées par des conventions d'objectifs globales. Elles ne correspondent ni à un acte de commerce, ni à la vente de prestations.

Le département, convaincu de la nécessité d'une aide à la décision neutre, préalable au lancement d'opérations d'aménagement ou de construction, et dans le cadre de ses prérogatives en matière de gestion de l'environnement ou de développement local, entend renforcer le rôle du CAUE en lui attribuant des missions répondant aux objectifs définis dans le cadre de ses compétences et de ses moyens.

Enfin, le CAUE a vocation d'assister l'ensemble des collectivités et des maîtres d'ouvrage du département dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement; les deux entités juridiques se sont rapprochées pour arrêter, par le biais de la présente convention, les modalités d'une coopération durable et les conditions nécessaires à la réalisation des objectifs.

En conséquence de tout ce qui précède, il est convenu ce qui suit :

# Article 1 - L'assistance et l'aide à la décision des territoires et des collectivités locales

Les communes ou leurs groupements sont quotidiennement confrontés à des problématiques de développement, d'aménagement, d'embellissement de leur territoire et se trouvent démunis en terme technique pour faire face à ces questions. De surcroît, la décentralisation a considérablement complexifié les responsabilités et les élus locaux ne disposent pas systématiquement de méthodes appropriées pour répondre à leurs divers projets.

Le département demande au CAUE, selon un esprit de service public, de définir en partenariat avec ses services et les administrations de l'Etat concernées, des outils méthodologiques destinés aux collectivités afin qu'elles définissent de véritables projets de territoires dans un souci de cohérence et de développement durable. Ces documents et outils seront systématiquement communiqués au département.

Le CAUE mettra à disposition ses compétences et ses savoir-faire à toutes structures intercommunales ou associations développant un thème lié au paysage, à l'urbanisme ou à l'architecture (PNR, Pays, Communautés de communes,...).

# 1.1 - L'assistance aux pays

La préoccupation du développement durable est constante pour le département dans sa contractualisation avec les pays. À ce titre, la planification spatiale du développement en adéquation avec l'analyse des ressources est indispensable.

Le département demande au CAUE de présenter aux structures d'animation des pays les interventions qu'il pourrait, dans ses domaines de compétences, leur apporter. Une convention d'objectifs entre le CAUE et les pays en définirait les modalités pratiques.

La construction de projets territoriaux cohérents répondant aux évolutions actuelles des différents secteurs du département doit s'inscrire dans une vision globale partagée. En conséquence, les pays pourront s'appuyer sur le CAUE en matière de réflexion stratégique d'aménagement du territoire et d'expertise. À ce titre le CAUE proposera systématiquement un pré diagnostic qui permettra de mieux identifier les enjeux et les réels besoins. Les actions engagées ou projetées ainsi que les documents de planification (SCOT, SAGE,...) pourront être évalués à l'aune des objectifs du développement durable et des grandes orientations du département.

En outre, le CAUE sera à disposition des pays pour aider les collectivités qui le souhaitent dans le montage de certaines opérations en accord avec les animateurs de terrain.

# 1.2 - L'assistance aux communautés de communes

À une échelle inférieure, les communautés de communes détenant des compétences en matière d'aménagement et d'urbanisme pourront faire appel au CAUE à la fois pour la définition de leur stratégie spatiale, leur document ou études de planification et la programmation de leurs équipements. Des conventions pourront être signées afin de clarifier les modalités d'intervention du CAUE.

### 1.3 - L'assistance aux communes

Le dispositif actuel d'aide à la décision des communes, proposé par le CAUE, est soutenu par le département dans le respect des objectifs énoncés précédemment. Plus particulièrement, à la demande du département, le CAUE pourra apporter son expertise sur les projets d'espaces publics et de plans d'ensemble des collectivités.

# Article 2 - Participation à l'opération « villages de caractères »

Le conseil général de l'Ardèche a engagé une opération intitulée « villages de caractère ». Cette initiative répond à plusieurs objectifs :

- Améliorer au quotidien le cadre de vie des habitants ;
- mettre en valeur les villages représentatifs du département ;
- créer de véritables produits d'appel touristique départementaux en complément des sites naturels les plus connus;
- susciter une dynamique de développement territorial, ...

Le CAUE a déjà été associé à cette démarche en évaluant les plans de mise en valeur et en proposant, en partenariat avec le CDT de l'Ardèche, des journées de formation destinées aux élus et aux habitants des villages engagés dans la démarche.

Afin d'assurer la cohérence de la démarche en termes de qualité des espaces et des aménagements envisagés, le CAUE fait partie, au même titre que d'autres partenaires, du comité technique qui évalue, avant la labellisation des villages, le respect de la charte dans chacun des projets.

Le CAUE pourra accompagner techniquement les communes qui aujourd'hui sollicitent le label dans leur choix et dans leur procédure de réalisation par le biais de diagnostics préalables, de programmations précises, d'organisation de consultation de concepteurs et de suivi opérationnel. En aucun cas le CAUE se substituera aux professionnels concevant eux-mêmes les projets.

Enfin, le CAUE, en relation avec les services concernés du département, devra participer à la mise en réseau des villages labellisés et à l'animation dudit réseau.

## Article 3 - Améliorer le service de conseil aux particuliers

En corollaire des administrations de l'Etat (DDE) qui assument, pour le compte de certaines communes, l'instruction des demandes de constructions, le CAUE propose un service de conseil gratuit destiné aux particuliers.

Le conseil aux particuliers est une mission qui se situe très largement en amont des mécanismes réglementaires et ne peut être assimilé à une sanction ou un jugement.

12 permanences réparties sur l'ensemble du département permettent d'accueillir quiconque souhaite un conseil technique relatif à son projet. Cela concerne autant les constructions neuves que les réhabilitations ou les rénovations.

Le conseil général, conscient des risques qui pèsent sur les paysages du département, en raison d'une forte pression foncière et soucieux de la qualité des constructions qui s'y implantent, souhaite que le CAUE développe cette mission plus largement auprès des communes ou des communautés de communes qui instruisent d'ores et déjà les permis de construire ou qui le feront dans un avenir proche.

Ainsi, le CAUE devra proposer aux différentes collectivités un nouveau service leur permettant de le solliciter en fonction des besoins.

Enfin, pour les investissements privés aidés par le département (gîtes touristiques, bâtiments d'élevage,...), il est demandé au CAUE d'accueillir les porteurs de projets dans les permanences locales et de leur fournir un conseil architectural et environnemental. Une copie de la fiche conseil sera systématiquement adressée au département.

# Article 4 - <u>Développer les actions culturelles de formations et pédagogiques du</u> CAUE

# 4.1 - Les actions culturelles dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Dans l'esprit des missions définies par la loi du 3 janvier 1977 et notamment dans les domaines de la sensibilisation aux questions d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, le conseil général demande au CAUE d'accentuer les actions allant dans ce sens. Ainsi devront être développés et diffusés largement sur l'ensemble du département : expositions, revues thématiques, plaquettes d'information et tout autre vecteur de diffusion de la culture architecturale, urbaine et paysagère. En outre, le CAUE aura la charge de favoriser le débat public que ce soit dans le cadre des documents d'urbanisme ou de tout projet d'aménagement.

## 4.2 - La formation professionnelle

En corollaire et pour conforter la mission d'aide à la décision des collectivités, le conseil général demande au CAUE de proposer une stratégie de formation localisée et destinée aux publics départementaux. Ces derniers peuvent être très diversifiés, mais le point commun concernera l'amélioration de la production spatiale dans le département tant au niveau de la maîtrise d'ouvrage que de la maîtrise d'œuvre.

## 4.3 - Les actions en milieu scolaire

Enfin, le conseil général favorisera et soutiendra les actions pédagogiques développées en milieu scolaire par le CAUE.

# Article 5 - Etudes et expertises thématiques

Chaque année, le département pourra, dans le respect des modalités de la commande publique, confier au CAUE des missions d'études ou d'expertises relatives à des thèmes spécifiques qui devront répondre à ses préoccupations.

Chacun des thèmes fera l'objet d'un dossier programme précisant les objectifs à atteindre, les outils méthodologiques et les modalités de réalisation. Le financement de ces études sera négocié chaque année et ne s'inscrira pas dans la subvention globale de fonctionnement octroyée par le conseil général

# Article 6 - L'assistance au conseil général

Le conseil général, comme d'autres collectivités ou organismes constructeurs, est un maître d'ouvrage important dans le département en matière de constructions publiques.

Le CAUE peut mettre à disposition ses services au sujet de la programmation d'équipement ou en matière d'organisation de consultations et de concours d'architecture. Cette mission peut concerner les collèges, qui sont à la charge du département, ou tout autre équipement l'impliquant financièrement.

À cette fin, le CAUE se rapprochera du service du département responsable de l'architecture. Par ailleurs, il pourra être sollicité par les services pour tout conseil, expertise, formation,..., sur les domaines relevant de sa compétence.

# Article 7 - Durée et résiliation de la convention

### 7.1 - Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature. Elle sera renouvelable par tacite reconduction chaque année.

# 7.2 - Résiliation

Le CAUE et le conseil général de l'Ardèche conviennent d'un délai de six mois pour dénoncer la présente convention.

## Article 8 : Bilan

À l'issue de chaque année, le CAUE sera chargé de dresser un bilan critique faisant apparaître l'ensemble des actions engagées dans le cadre de la convention. Ceci afin de réorienter les thématiques abordées ou d'améliorer les méthodes et les dispositifs mis en place. Le CAUE adressera au département les documents nécessaire à cette évaluation.

18

# Article 9 : Obligations du conseil général

## 9.1 - Contribution financière

Le département s'engage à reverser au CAUE de l'Ardèche la totalité des sommes recueillies au titre de la taxe départementale CAUE (TDCAUE). Si le rendement de cette taxe est inférieur à 300 000 euros, le département s'engage à compléter ce produit par une subvention permettant d'atteindre ce seuil.

## 9.2 - Règlement de la subvention

Le versement au CAUE sera effectué mensuellement par le département et correspondra au 1/12 du montant minimum garanti. Lorsque le produit de la TDCAUE est supérieur à ce montant, le solde en sera versé en fin d'exercice budgétaire.

# Article 10 : Propriété intellectuelle

Tous les documents ou éléments intellectuels issus de la convention d'objectifs sont considérés comme la propriété du CAUE de l'Ardèche.

Durant toute la durée de la présente convention, le CAUE s'engage à ne pas communiquer à des tiers, ni à publier tout document ou information, en rapport avec les objectifs de la convention sans l'accord préalable du département.

Ce dernier pourra utiliser librement les documents ou éléments intellectuels issus de la convention d'objectifs. Il s'engage toutefois à citer dans toutes les publications, diffusions écrites ou audiovisuelles, à quelque niveau que ce soit, son partenariat avec le CAUE.

# Article 11 : Règlement des litiges

Pour tout différend concernant l'application de la présente convention, dans l'hypothèse où aucun accord amiable ne serait possible et conformément aux lois en vigueur, le conseil général et le CAUE saisiront le tribunal compétent territorialement.

Fait à Privas, le 21 movembre 2005

Monsieur Michel TESTON, — Président du Conseil Général. Monsieur Jean-Claude TOURNAYRE, Président du CAUE

# L'AIDE À LA DÉCISION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

# 'AIDE À LA DÉCISION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Dans la continuité des années précédentes, mais avec une certaine augmentation, l'aide à la décision des collectivités constituent le volant le plus important de l'activité du CAUE. En 2005, le CAUE a suivi 147 dossiers dont 62 documents d'urbanisme. La nature de l'accompagnement des communes, en dehors des PLU ou des cartes communales, concerne des aménagements d'espaces publics, des diagnostics communaux, des programmations de bâtiments et quelques projets de nature diverse (Villages de caractère, conseil fleurissement, ...).

Comme nous l'avons souligné en 2004, en ce qui concerne les documents d'urbanisme, nous ne pouvons que réitérer le constat de l'époque. Dans la majorité des communes suivies pour ce type d'opérations, les PADD ne se bornent qu'à une liste de bonnes intentions, sans caractère opérationnel et ne présentent aucune articulation avec le règlement et le zonage. Cela n'est pas sans poser quelques problèmes juridiques notamment si les documents sont contestés par des tiers.

Au-delà de ces conséquences se pose désormais la question de l'évaluation de ces démarches. Ainsi, le CAUE s'est engagé, dans le cadre de la convention signée en novembre dernier avec le Conseil général de l'Ardèche, à proposer aux collectivités le sollicitant deux nouveaux outils permettant de répondre avec une plus grande acuité aux réels besoins des territoires.

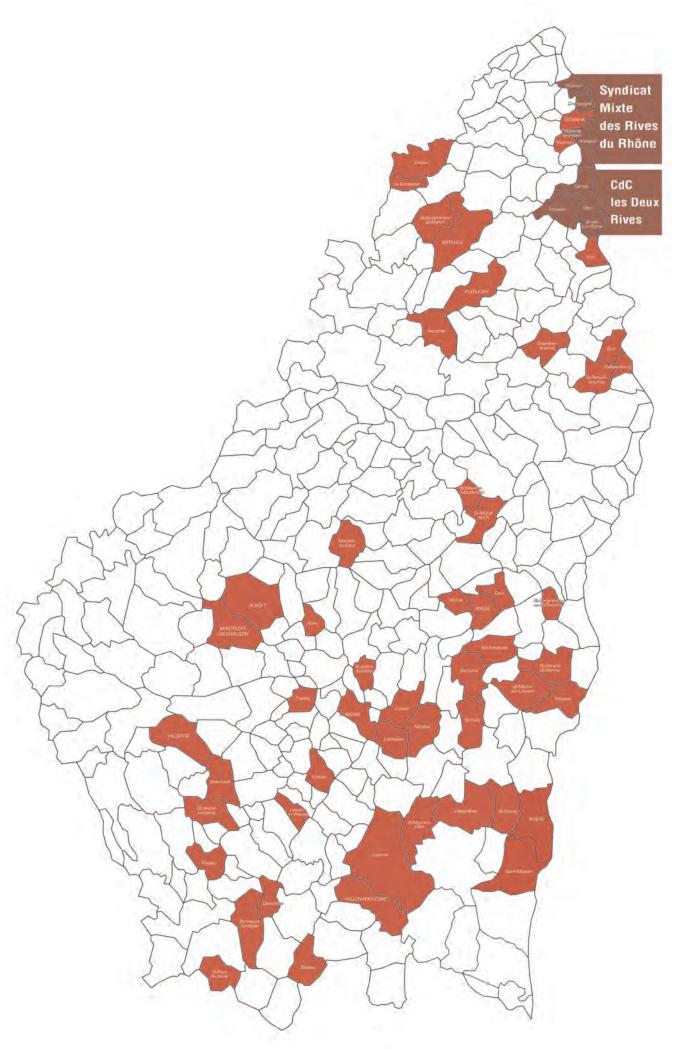
Le premier concerne la réalisation systématique de pré-diagnostics territoriaux, quelle que soit l'échelle de la collectivité. Cela a pour objectif de mieux contextualiser les cahiers des charges et de mieux évaluer en amont les enjeux d'aménagement.

Le second propose de définir des critères d'évaluation en intégrant les objectifs du développement durable notamment pour les documents de planification.

Cette démarche s'avère d'autant plus nécessaire qu'aujourd'hui la pression foncière touche la majorité du territoire départemental. Il ne s'agit pas de freiner le rythme de la construction ou les stratégies de développement, mais au contraire de les accompagner en tentant d'atteindre les objectifs qualitatifs que nous impose la loi.

# OMMUNES SUIVIES EN 2005 POUR UN DOCUMENT D'URBANISME OU UNE ÉTUDE URBAINE

	At	
1	Aizac	Carte communale
2	Aubenas	SCOT
3	Aubenas	PLU
4	Beaumont	PLU
5	Berrias-et-Casteljau	PLU
6	Berzème	Projet urbain
7	Bessas	Carte communale
8	Burzet	PLU
9	CdC les Deux Rives	PADD intercommunal
10	Chandolas	PLU
11	Chateaubourg	Révision simplifiée du POS
12	Colombier-le-Jeune	Carte communale
13	Coux	PLU
14	Glun	PLU
15	Lagorce	PLU
16	Laurac-en-Vivarais	PLU
17	Lavilledieu	PLU
18	Le Monestier	Carte communale
19	Lussas	PLU
20	Marcols-les-Eaux	PLU
21	Meysse	Modification du POS
22	Mirabel	Projet urbain
23	Mirabel	Carte communale
24	Montpezat-sous-Bauzon	PLU PLU
25	Montpezat-sous-Bauzon	ZPPAUP
26	Montpezat-sous-Bauzon	Aménagement zones AU
27	Nozières	Carte communale
28	Pays de Valence	SCOT
29	Payzac	Carte communale
30	Prade	PLU
31	Privas	Projet urbain
32	Privas	PLU
33	Rochessauve	Carte communale
34	Saint-André-Lachamp	Carte communale
35	Saint-Andre-Lachamp Saint-Désirat	PLU
	Saint-Félicien	PLU
36	Saint-Felicien Saint-Julien-du-Serres	Programmation zones AU
37 38	Saint-Julien-du-Serres Saint-Martin-sur-Lavezon	Carte communale
39	Saint-Martin-sur-Lavezon	PLU
	Saint-Maurice-en-Chalencon	Carte communale
40	Saint-Maurice-en-Chalericon Saint-Michel-de-Chabrillanoux	Carte communale
41	Saint-Michel-de-Chabrillanoux Saint-Montan	PLU
42 43	Saint-Montan Saint-Paul-le-Jeune	IPLU
43	Saint-Paul-le-Jeurie Saint-Pons	Carte communale
	Saint-Pons Saint-Romain-de-Lerps	PLU
45	-	
46	Saint-Symphorien-de-Mahun Saint-Symphorien-de-Mahun	Carte communale  ZPPAUP
47	Saint-Symphorien-de-Manun Saint-Symphorien-sous-Chomérac	IPLU
48	Saint-Symphorien-sous-Chomerac Saint-Thomé	Carte communale
49	Saint-linome Saint-Vincent-de-Barrés	PLU
50		_
51	Satillieu	Révision du POS
52	Syndicat mixte des Rives du Rhône	Commissions SCOT
53	Thorrenc	Carte communale
54	Valgorge	PLU Project and a line
55	Vallon-Pont-d'Arc	Projet urbain
56	Vallon-Pont-d'Arc	PLU
57	Valvignières	Carte communale
58	Vanosc	Carte communale
59	Veyras	PLU
60	Vinezac	PLU
61	Vion	Révision du POS
62	Viviers	PLU





Le CAUE est intervenu à Satillieu en 2004, en réponse à une demande d'accompagnement pour la révision du POS en PLU.

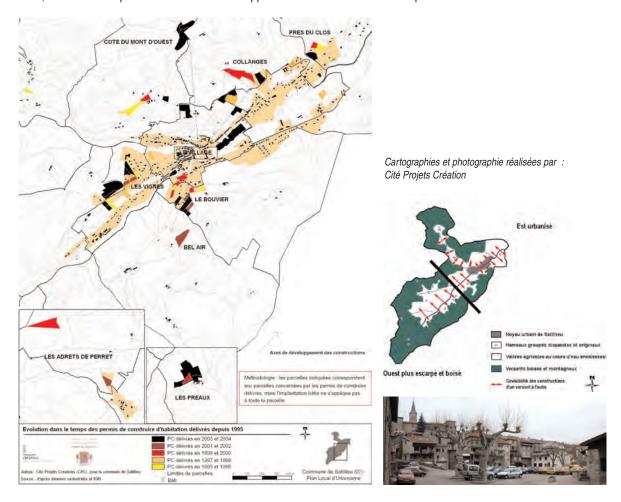
L'association du CAUE en amont de la démarche a permis de présenter aux élus le cadre de la loi SRU et ses répercussions dans l'élaboration d'un document d'urbanisme communal, mais également de mettre en œuvre une méthodologie d'association de la population dans la définition du cahier des charges de consultation.

Trois réunions de réflexion thématiques ont été animées par le CAUE afin de présenter la démarche d'élaboration d'un PLU, mais également d'identifier les enjeux perçus par la population. La synthèse de ces commissions, validée par les participants et le conseil municipal, a été adjointe à un règlement de consultation. Le cahier des charges ainsi constitué a permis de présenter aux prestataires privés candidats à l'élaboration du PLU le contexte communal et les principaux enjeux de la révision du POS.

Le CAUE a ensuite accompagné la commune de Satillieu dans la passation de son marché dans le respect du nouveau code des marchés publics, pour ensuite l'accompagner dans la réalisation de l'étude, en partenariat avec la commission urbanisme communale, l'équipe d'urbanistes et l'ensemble des personnes publiques associées.

Durant l'année 2005, le diagnostic prospectif a été réalisé. Les enjeux identifiés ont permis aux élus de définir des orientations de développement rassemblées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Sur la base de ce projet, des orientations d'aménagement ont permis de préciser les actions à entreprendre sur certains quartiers. Le règlement et le zonage, dont l'élaboration a été poursuivie sur 2006, sont aujourd'hui en cours de finalisation. En parallèle à l'implication dans ces réunions de travail, le CAUE a accompagné la commune dans la conduite de la concertation telle que définie dans la délibération de prescription du PLU, notamment pour l'animation de réunions publiques.

Après consultation des personnes publiques associées, le projet de PLU devrait être arrêté par le conseil municipal en mai 2006, de sorte à ce que le document entre en application au cours du mois de septembre 2006.



# ALARCE-SUR-LA-THINES

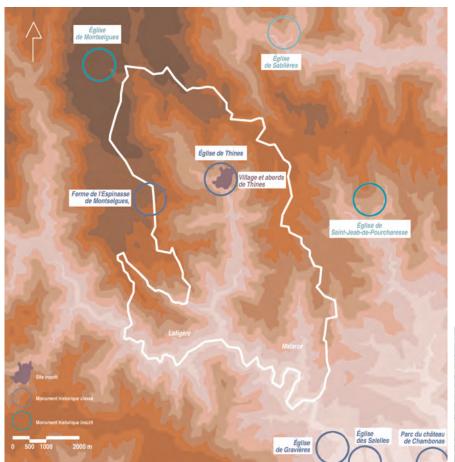
Le travail du CAUE sur la commune de Malarce-sur-la-Thines intervient en réponse à l'interrogation du Conseil général et de la commune sur l'opportunité d'une candidature au label « Village de Caractère ».

Le village de Thines, partie intégrante de la commune de Malarce-sur-la-Thines depuis la fusion de communes en 1975, connaît une importante fréquentation touristique. L'importance du flux de visiteurs, estimé à 27 300 par an, interroge la commune quant à la politique touristique à adopter, en parallèle de la gestion des services à la population sur l'ensemble de la commune.

Le CAUE a ainsi proposé la réalisation d'un pré-diagnotic, de sorte à fournir à la commune de Malarce-sur-la-Thines et à ses partenaires une aide à la décision globale. Il s'agit ici de mettre en perspective les enjeux inhérents à la définition d'une politique touristique avec les besoins spécifiques de la commune en matière de développement local. En effet, la dimension touristique est une des composantes d'une politique de gestion d'un territoire. À ce titre, il convient de l'aborder dans son interaction avec les autres composantes d'un projet de territoire, dans une perspective de développement durable.

Afin de ne pas enfermer cette réflexion du seul point de vue de la problématique touristique, chaque élément d'analyse a été abordé conjointement à l'échelle du village de Thines, de la commune de Malarce-sur-la-Thines et d'un secteur d'étude plus vaste englobant la communauté de communes des Cévennes ardéchoises. Les enjeux spécifiques identifiés à l'échelle du site de Thines ont ainsi pu être appréciés dans leur confrontation avec le contexte communal et supra-communal.

L'analyse a ainsi permis de confronter les attentes de la charte « Village de Caractère » avec les enjeux de développement des services à la population sur la commune (assainissement, alimentation en eau potable, etc.), mais également de proposer, par l'intermédiaire de fiches actions pré-opérationnelles, des solutions d'aménagement pour la gestion du stationnement.



Localisation des monuments historiques et du sîte classé superposés à la carte de topographie.

Carte et photographie : CAUE de l'Ardèche.



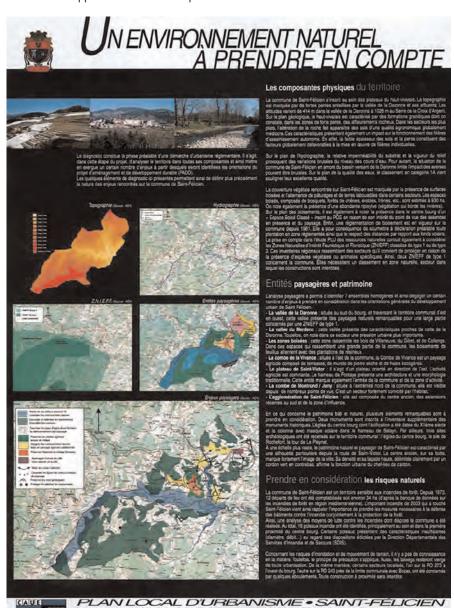
# SAINT-FÉLICIEN

Le CAUE accompagne la commune de Saint-Félicien depuis plusieurs années. En 2003, un dossier de programmation pour l'aménagement de la zone de loisirs de Pierrageay a été réalisé ainsi qu'une consultation de concepteurs. Les travaux sont aujourd'hui en cours.

L'accompagnement de la commune de Saint-Félicien dans l'élaboration de son PLU, s'inscrit dans une démarche similaire à celle engagée à Satillieu. Le CAUE est intervenu en 2004 dans le travail préparatoire au cahier des charges. Il a accompagné la collectivité dans la passation de son marché, puis a participé tout au long de l'année 2005 à la phase d'élaboration du PLU.

Sur le plan de la concertation avec la population, le CAUE et l'équipe d'urbanistes ont animé plusieurs réunions publiques, notamment pour la présentation du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). En ce qui concerne les autres modalités de concertation, la collectivité avait choisi de présenter l'ensemble du projet de PLU à la population sous la forme d'une exposition. Celle-ci a été conçue par le CAUE et présentée lors d'une réunion publique. Un large débat s'en est suivi autour des panneaux de sorte à répondre aux diverses questions posées par la population.

Sur la base de la concertation menée tout au long de la démarche d'élaboration du PLU, et d'une présentation du projet aux différentes personnes publiques associées, le conseil municipal a pu en arrêter le projet en fin d'année 2005. Le PLU sera ainsi en application au cours du premier semestre 2006.



Cette exposition à été réalisée par le CAUE de l'Ardèche. Elle est constituée de 7 panneaux au format 80cm x 120cm.

# N<sub>OZIÈRES</sub>

Le CAUE accompagne la commune de Nozières dans ses projets d'aménagement depuis 2001 : aménagement d'un bâtiment communal, réalisation d'une carte communale, réalisation d'un schéma général d'assainissement (SGA), réflexions dans le cadre de la démarche « Village de Caractère »...

L'année 2005 représente cependant une année charnière marquée par la livraison des travaux programmés en 2002, la finalisation de plusieurs dossiers et l'engagement dans une démarche de réflexion sur la mise en valeur du village.

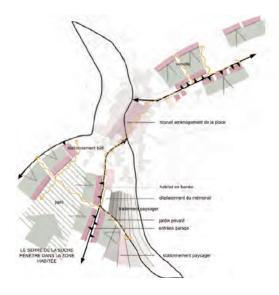
Au cours de cette année, le CAUE a porté un discours de cohérence et de continuité auprès des élus de la commune, désorientés par les évolutions législatives apportées par la loi UH en 2003 et le changement de posture des services instructeurs que cela a occasionné. L'objectif était de permettre la réalisation de projets communaux tout en intégrant les difficultés d'équipement importantes mises en évidence par le SGA d'une part et les conséquences des derniers épisodes de sécheresse d'autre part.

Ainsi, parallèlement à la finalisation de la carte communale, le CAUE a accompagné la commune dans la rédaction d'un cahier des charges et le choix d'un bureau d'études pour la réalisation du plan de mise en valeur « Village de Caractère ». Cette étude, aujourd'hui en cours, a pour objectif de proposer une démarche de projet sur le village pour le mettre en valeur en vue de l'obtention du label « Villages de caractère » délivré par le Conseil général. Elle a également pour ambition de s'inscrire dans la continuité du travail réalisé dans le cadre de la carte communale, d'une part en travaillant à la mise en valeur des espaces publics et d'autre part en proposant des préconisations pour l'implantation des nouvelles constructions à proximité du centre-bourg.

Le travail réalisé en 2005 par le CAUE se poursuivra en 2006 et sera complété par l'assistance de la commune pour la réalisation d'un Schéma directeur d'alimentation en eau potable.



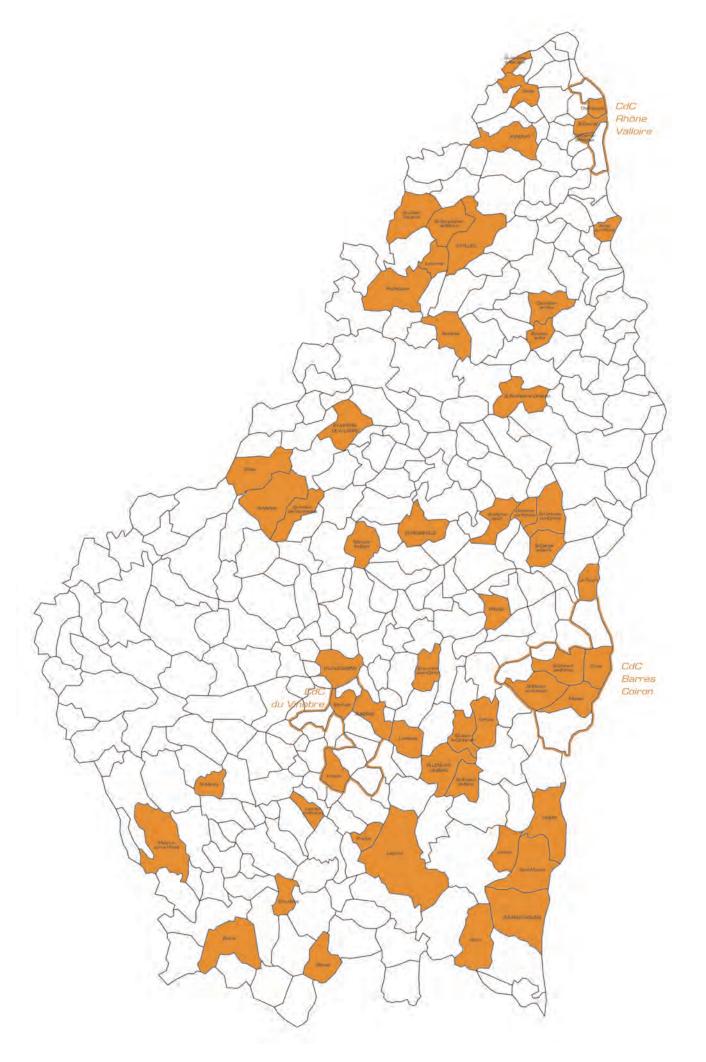
Comment faire de l'urbanisme dans un village de caractère ? Propositions de logiques d'extension du centre-bourg de Nozières, Plan de mise en valeur VDC, Agence AUDUBERT – GAYDOU.



# OLLECTIVITÉS SUIVIES EN 2005 POUR UN PROJET D'ÉQUIPEMENT OU D'AMÉNAGEMENT D'ESPACE PUBLIC

1	<b></b>	
<u> </u>	Annonay	Opération urbaine
2	Arras-sur-Rhône	Expertise du vieux pont
3	Arras-sur-Rhône	Création d'une cantine scolaire
4	Aubenas	Étude de définition
5	Aubenas - Vals - Vinobre	Étude logement/transport
6	Banne	Aménagement de village (médiation)
7	Bessas	Expertise d'un bâtiment communal
8	Bidon	Opération de lotissement communal
9	Borée	Village de caractère
10	Boucieu-le-Roi	Village de caractère
11	Bourg-Saint-Andéol	Création d'une médiathèque
12	Bourg-Saint-Andéol	Schéma général de circulation
13	Bourg-Saint-Andéol	Concours place du Champ de Mars
14	CdC Barrés Coiron	Opération façades
15	CdC Rhône Valloire	Port fluvial (avec CAUE 26)
16	CdC Rhône Valloire	Accompagnement de la CdC
17	CdC Rhône Valloire	Inventaire du patrimoine
18	CdC Rhône Valloire	Opération façades
19	Champagne	Extension de la salle des fêtes et de la cantine
20	Champagne	Aménagements des berges du Rhône
21	Champagne	Aménagement des espaces publics
22	Chandolas	Aménagement de la traversée de Maisonneuve
23	Chandolas	Aménagement du quartier de Chamas
24	Colombier-le-Vieux	Aménagement des espaces publics
25	Cruas	Aménagement du village médiéval
26	Cruas	Restructuration de l'école maternelle
27	Cruas	Aménagement de l'ancienne gare
28	Cruas	Programmation de la bibliothèque municipale
29	Cruas	Programmation des tennis couverts et des vestiaires
30	Dunières-sur-Eyrieux	Restructuration de l'école primaire
31	Lagorce	Aménagement des espaces publics
32	Lagorce	Village de caractère
33	Lalouvesc	Aménagement de village
34	Larnas	Opération de lotissement communal
35	Laurac-en-Vivarais	Aménagement de village
36	Lavilledieu	Aménagement du cloître et des espaces publics
37	Le Pouzin	Étude urbaine
38	Malarce-sur-la-Thines	Prédiagnostic village de caractère
39	Marcols-les-Eaux	Programmation des espaces publics
40	Mercuer	Programmation de la nouvelle école et de l'église
41	Meysse	Programmation de la salle des fêtes
42	Nozières	Village de caractère
43	Pradons	Étude de stationnement
_	1	

	44	Privas	Expertise de l'usine Lucquet - Projet des nouveaux locaux du CAUE
	45	Privas	Expertise de l'ilot Chanéac
ľ	46	Privas	Charte architecturale et urbaine
	47	Privas	Restructuration du théâtre
ľ	48	Rochepaule	Aménagement de village
ľ	49	Saint-Andéol-de-Berg	Cahiers de recommandations architecturales
	50	Saint-Andéol-de-Fourchades	Aménagement du village
	51	Saint-Barthélémy-Grozon	Réorganisation des locaux de la mairie
	52	Saint-Cierge-la-Serre	Assistance architecturale
	53	Saint-Cierge-la-Serre	Création d'une nouvelle mairie
	54	Saint-Désirat	Traversée de village
	55	Saint-Étienne-de-Valoux	Expertise d'un bâtiment communal
	56	Saint-Fortunat-sur-Eyrieux	Aménagement des espaces publics
	57	Saint-Jacques-d'Atticieux	Projet de développement communal
	58	Saint-Jacques-d'Atticieux	Aménagement des espaces publics
	59	Saint-Jean-le-Centenier	Aménagement de la mairie
	60	Saint-Julien-Vocance	Aménagement de la poste et de la mairie
	61	Saint-Laurent-sous-Coiron	Village de caractère
	62	Saint-Laurent-sous-Coiron	Diagnostic communal
	63	Saint-Martial	Expertise pour la rénovation de la toiture de l'église
	64	Saint-Martin-de-Valamas	Aménagement de la place de la mairie
	65	Saint-Martin-sur-Lavezon	Aménagement de la place
ľ	66	Saint-Martin-sur-Lavezon	Expertise des bâtiments communaux
ľ	67	Saint-Mélany	Expertise de la ferme de Miaille
	68	Saint-Michel-de-Chabrianoux	Projet HQE
	69	Saint-Montan	Suivi du lotissement
	70	Saint-Pierreville	Réhabilitaion d'un immeuble
	71	Saint-Pons	Aménagement des espaces publics
	72	Saint-Symphorien-de-Mahun	Transfert de la mairie
	73	Saint-Symphorien-de-Mahun	Village de caractère
	74	Saint-Vincent-de-Barrés	Expertise d'un bâtiment communal
	75	Saint-Vincent-de-Barrés	Aménagement des espaces publics
	76	Satillieu	Aménagement de la place publique
	77	Savas	Création de la mairie
	78	Villeneuve-de-Berg	Aménagement d'un rond-point
	79	Vinezac	Aménagement des espaces publics
	80	Vinezac	Aménagement des vestiaires
	81	Vinezac	Aménagement du pôle d'activités
	82	Vinezac	Expertise de la cave viticole
	83	Viviers	Expertise de l'église Notre-Dame
	84	Viviers	Programmation du complexe sportif
	85	Viviers	Étude de circulation
-			•



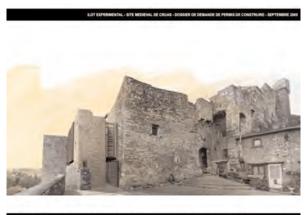


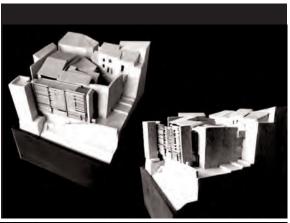
Le CAUE de l'Ardèche a été sollicité par la commune de Cruas pour l'élaboration d'un programme d'aménagement de logements dans un îlot du site médiéval. Cette opération expérimentale devra permettre à terme la réhabilitation de l'ensemble du site.

Ce projet est le résultat d'une volonté forte de la commune de voir le village médiéval à nouveau habité (il est inoccupé depuis 1945). Ce lieu historique et identitaire de la ville de Cruas sera ainsi approprié comme un quartier vivant et en devenir.

Dans le même temps, la commune a souhaité organiser une opération toitures sur les bâtiments qui resteront pour l'instant en l'état, afin d'offrir une image cohérente, en vue lointaine, du village médiéval.

Un groupe de travail composé d'une commission municipale, de Monsieur l'architecte en chef des monuments historiques, de Monsieur l'architecte des bâtiments de France et du CAUE de l'Ardèche a désigné Philippe Donjerkovic, architecte du patrimoine, pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'îlot expérimental, et Manuelle Veran-Hery, architecte du patrimoine pour l'opération toitures.





OT EXPERIMENTAL - SITE MEDIEVAL DE CRUAS - DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE - SEPTEMBRE 2005



## Bourg-saint-andéol

La commune de Bourg-Saint-Andéol a engagé depuis trois ans une réflexion de fond sur le fonctionnement urbain de son centre ville, notamment en matière de circulation et de stationnement. À cet effet, le CAUE, en collaboration avec les services communaux concernés, a établi un diagnostic urbain pour ensuite proposer un schéma de référence.

Le diagnostic et le schéma ont été présentés sous la forme d'un rapport intitulé « Stationnement et déplacements urbains » (Octobre 2003). À la suite de cette étude, la commune a engagé la mise en œuvre de son schéma à travers des actions prioritaires, par ailleurs, elle a mis en révision son plan d'occupation des sols (POS) qui deviendra au terme de la révision un plan local d'urbanisme (PLU).

La commune de Bourg-Saint-Andéol a sollicité le CAUE afin de réaliser un document présentant le schéma de circulation, et ce au regard des actions mises en œuvre à ce jour. Plusieurs aménagements d'espaces publics, ainsi que la programmation de projets structurants sont en cours de réalisation.

Le CAUE a réalisé une exposition composée de quatre panneaux dans l'objectif de présenter avec la commune le schéma général de circulation en réunion publique, les 16 et 23 janvier 2006 à Bourg-Saint-Andéol.



Cette exposition à éta réalisée par le CAUE de l'Ardèche. Elle est constituée de 4 panneaux au format 70cm x 120cm.

## **RIVAS**

La ville de Privas a engagé en 2003 des études lui permettant de définir un projet de renouvellement urbain de qualité sur son centre ville. Ces études ont montré la nécessité d'intervenir sur l'ensemble de l'environnement urbain de la ville.

C'est ainsi que la ville de Privas a souhaité mettre en place une charte de qualité dont le respect conditionne l'octroi des aides. Cette charte répondant à une analyse de terrain argumentée, définit les objectifs, les contenus d'interventions, les procédures et les modalités de financement.

La charte est un outil présentant des orientations pour une mise en valeur architecturale et urbaine des façades, devantures commerciales, ainsi que des aménagements urbains du centre ville. L'élaboration de cette charte a été confiée au CAUE par la société d'économie mixte Privas-Ardèche-Réalisation.

Le CAUE a réalisé dans un premier temps un diagnostic présenté sous la forme d'un dossier intitulé « Rapport d'étape - mars 2005 » et dans un second temps, la rédaction de la charte présentée sous la forme d'un dossier intitulé « Charte urbaine de qualité des aménagements urbains, des façades et des devantures du centre ville de Privas » daté du mois d'avril 2005.

#### PLAN ET METHODOLOGIE



#### RAPPEL DE LA COMMANDE

La ville de Privas a engagé en 2003 des études lui permettant de définir un projet de renouvellement urbain de qualité sur son centre ville. Ces études ont montré la nécessité d'intervenir sur l'ensemble de l'environnement urbain de la ville.

C'est ainsi que la ville de Privas souhaite mettre en place une charte de qualité (carte zone d'étude ci-contre) dont le respect conditionnera l'octroi des aides. Cette charte répondant à une analyse de terrain argumentée, définira les objectifs, les contenus d'intervention, les procédures et les modalités de financement.

#### METHODOLOGIE DE TRAVAIL

La démarche s'attache à

- une compréhension globale de la constitution urbaine du centre ville à travers une analyse permettant de cerner l'ensemble des enjeux inhérents au tissu dense ; - une approche associant à la fois une vision globale et une réflexion à
- l'échelle de la parcelle ;
- une perception visuelle et fonctionnelle du centre ancien par l'usager. et l'articulation physique des différents espaces publics
- Trois échelles de lecture sont proposées
- > la forme urbaine. l'espace public et la facade du bâti sur sa parce

> observations, analyses et orientations,

	I. FORME URBAINE	II.ESPACES PUBLICS	III.BATI ET FACADES
OBSERVATIONS >	I.a. INSTALLATION DE LA VILLE DE PRIVAS (p.2)	II.a. CIRCULATIONS PIETONNES ET LISIBILITE DE LA FORME URBAINE (p.13)	III.a. CULTURES CONSTRUCTIVES (p.30)
ANALYSES >	I.b. ANALYSE DE LA FORME	II.b. ANALYSE TYPOLOGIQUE	III.b. ANALYSE TYPOLOGIQUE
	URBAINE (p.7)	DES RUES ET PLACES (p.18)	DES FACADES (p.34)
ORIENTATIONS >	i.c. LES ENJEUX D'UNE	II.c. ORIENTATIONS POUR	III.c. ORIENTATIONS POUR LA
	REQUALIFICATION DU CENTRE	L'AMENAGEMENT DES	RENOVATION DES FACADES
	VILLE DE PRIVAS (p.11)	ESPACES PUBLICS (p.27)	(p.39)



## —<u>ARNAS</u>

Le CAUE de l'Ardèche a été sollicité par la commune de Larnas pour l'assister dans la mise en place d'un lotissement communal. Le terrain pressenti se situe en co-visibilité avec l'église classée au titre des monuments historiques et dans le périmètre d'une ZPPAUP. Deux exigences, apparemment contradictoires, sont à la base du programme : la première est de créer des parcelles de 1500 à 2000 m2, la deuxième est d'organiser le bâti de manière dense, afin de donner l'aspect d'un nouveau hameau.

Le CAUE de l'Ardèche a rédigé un programme d'intention et organisé une consultation d'architectes pour mener à bien ce projet ambitieux.

En relation avec le géomètre en charge du projet de lotissement, l'architecte du patrimoine Manuelle Veran-Hery a dressé un plan de composition architecturale et urbaine répondant aux deux critères précités.

Ce projet est basé sur une étude précise des caractéristiques architecturales existant sur la commune, afin de donner les grandes orientations d'implantation et de volumétrie au travers d'un cahier des charges. Ce projet a été validé par l'Architecte des bâtiments de France.



Pour éviter un trop fort impact visuel, vue depuis le village en lui-même, le parcellaire se répartit d'une façon équilibrée de part et d'autre de la voie d'accès existante, laissant totalement dégagé le front du talus naturel. La plupart des parcelles sont en lanière, offrant leur petite dimension sur la voie publique, pour obtenir un aperçu général de maisons plus ou moins regroupées, formant un hameau. L'implantation de chaque maison respecte les lignes de force du paysage.

Le plan de composition des lots respecte les règles du lieu pour donner une bonne cohérence d'ensemble : le mistral, les vues, la topographie, la végétation, le sol et la pierre.





#### Lotissement communal Suivi et mission d'harmonisation, lot par lot

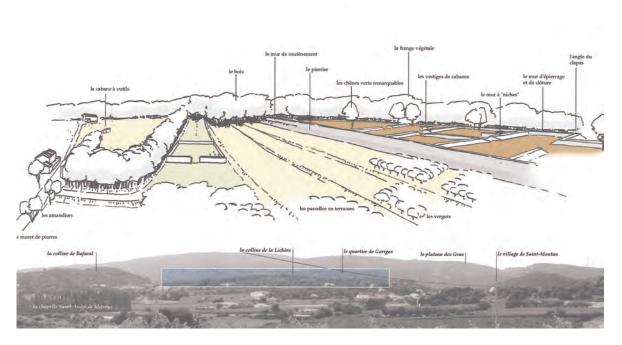
La commune de Saint-Montan, située à proximité de la vallée du Rhône, subit une forte pression foncière car proche d'un bassin d'emploi très actif. Pour faire face à cette pression, et également pour financer la construction d'une nouvelle école, la commune a décidé la création d'un lotissement communal de 65 lots. Consciente de l'impact important de ce projet dans un site historique et identitaire de l'architecture locale, la commune a souhaité réaliser une opération exemplaire.

Sur les conseils du CAUE de l'Ardèche, elle a fait appel au paysagiste Patrice Pierron pour assister le géomètre en charge du projet dans la composition du lotissement et pour la rédaction du règlement de celui-ci.

Le paysagiste a également défini les aménagements des espaces publics du lotissement pour donner qualité et cohérence à l'ensemble. Ce projet est aujourd'hui exemplaire de la manière de traiter le foncier, les espaces publics et l'aménagement plus général d'un territoire communal.

Le CAUE de l'Ardèche a une mission d'harmonisation auprès des candidats constructeurs dans le lotissement. Cette mission consiste à expliquer les intentions du règlement et à vérifier la conformité du projet présenté.

LE TALWEG LES PARCELLES CULTIVÉES LA TERRASSE DES CLAPAS



L'emprise du lotissement correspond à trois secteurs paysagers très différents : le talweg, les parcelles cultivées et la terrasse des clapas. Les principes définis pour chaque espace sont les suivants :

Le talweg. Maintenir l'espace libre et ouvert, tenir compte de la pente, adopter une végétation particulière et affirmer un usage public.

Les parcelles cultivées. Orienter les vues vers la vallée du Rhône, favoriser les perspectives lointaines, réinterpréter la forme cultivée des vergers et restaurer le petit patrimoine vernaculaire.

La terrasse des clapas. Préserver les murs de pierres sèches dans la durée, définir un nouvel usage des cabanes et capitelles, conserver l'échelle des lieux (les clos existants) et valoriser l'ambiance minérale et aride.



L'accompagnement du CAUE auprès de la commune de Vinezac s'inscrit dans la durée. Il a été marqué en 2003 par la réalisation d'un pré-diagnostic des espaces publics et équipements du centre-bourg. Cette réflexion globale, inscrite dans un temps long, et menée en parallèle de la révision du POS en PLU, a permis aux élus de mesurer les enjeux d'aménagement du village et de s'inscrire dans une démarche de projet cohérente qui combine petits projets et grands chantiers.

En 2004, le CAUE a réalisé un programme pour la réalisation de logements dans un bâtiment communal, pour la construction de vestiaires et pour l'aménagement des abords de la salle de sport. Ce dossier a donné lieu à une consultation unique et les équipements sont en cours de réalisation.

Parallèlement, plusieurs éléments ont rendu nécessaire une réflexion globale sur le devenir du quartier du Chalendas, à l'entrée sud du village : d'une part l'acquisition par la commune de l'ancienne cave coopérative, mastodonte de béton armé jouxtant le village médiéval, et d'autre part le projet affiché d'extension du foyer logement, autre bâtiment imposant dans le même quartier.

Le CAUE a préparé cette réflexion en réalisant une expertise architecturale de la cave coopérative afin d'en évaluer les possibilités de transformation et les coûts induits. Il a également proposé à la commune de lancer une étude de programmation globale du quartier avec l'appui financier du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. La rédaction du cahier des charges a permis de mettre en avant des objectifs d'innovation et de qualité architecturale et environnementale. Cette étude est en cours.

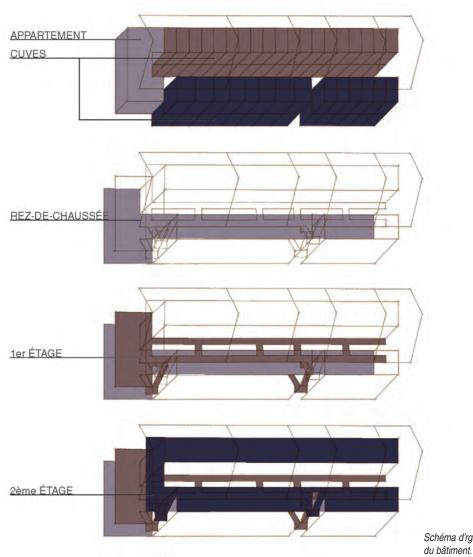


Schéma d'rganisation interne du bâtiment.

## B<sub>OUCIEU-LE-ROI</sub>

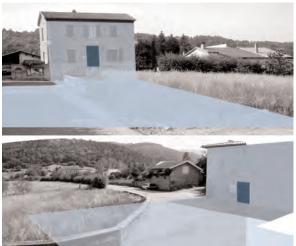
La commune de Boucieu-le-Roi s'est engagée dans la démarche « village de caractère » initiée par le Conseil général de l'Ardèche. Il s'agit de favoriser la dynamique touristique du département en mettant en avant des villages dont la forme urbaine est caractéristique des aménagements traditionnels. Cette démarche implique, entre autres, la préservation de l'image de ces villages et l'optimisation du fonctionnement touristique.

Parmi la série d'opérations programmées à Boucieu-le-Roi dans le cadre de ce projet figure l'aménagement des espaces publics du centre ancien. Cette opération est très importante pour la commune puisqu'elle concerne une grande partie du centre ancien en réunissant la rue principale et quatre places attenantes.

L'intervention du CAUE auprès de la commune s'est organisée en trois phases. La première phase s'est attaché à l'analyse des fonctionnements actuels et à la programmation des aménagements à prévoir. L'accent a été mis sur la hiérarchisation des espaces publics, de la rue principale aux passages annexes, en passant par les places, et sur le traitement des relations avec l'espace privé des façades de bâtiments. Un certain nombre de contraintes techniques ont également été identifiées, comme des problèmes de canalisation des eaux de pluies, de gestion des espaces verts (la commune participe activement au concours des villes et villages fleuris) et d'accessibilité piétonne et automobile du centre.

Ensuite, le CAUE a accompagné la commune dans la procédure d'appel d'offre, en l'assistant dans la publicité de l'appel et en organisant une consultation de concepteurs. Sur les neuf équipes ayant répondu, trois furent auditionnées avant le choix définitif.

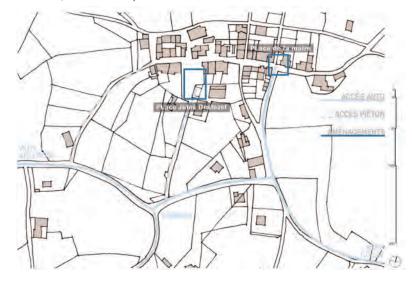
Enfin, le CAUE poursuit son accompagnement en suivant le travail réalisé par les bureaux d'études, afin de garantir une cohérence entre les intentions de la maîtrise d'ouvrage et les propositions des concepteurs.



Place de la mairie : création d'une place végétalisée sur le carrefour de la mairie, mise en valeur de ce bâtiment et de la salle d'exposition communale ; stationnement et point d'eau à installer.



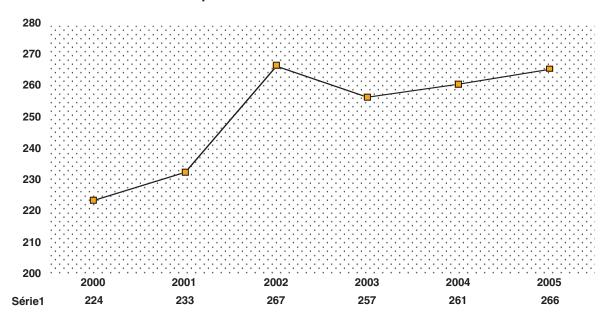
Place Jules Destezet : clarifier et homogénéiser les limites entre espace public et espace privé, préserver la multi-fonctionalité du lieu.



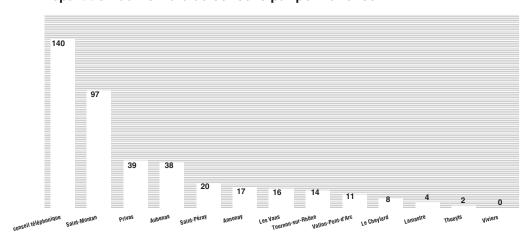
Plan de localisation et de circulation

## LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

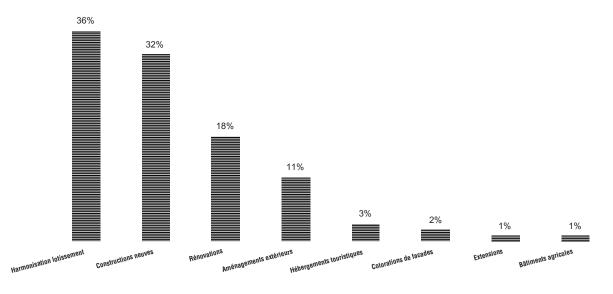
#### Évolution du conseil aux particuliers



#### Répartition du nombre de conseils par permanence



#### R partition par type de conseil



## ES PERMANENCES EN 2005

Les lieux de permanence pour le conseil aux particuliers sont restés identiques à 2004. 266 pétitionnaires ont été reçus en 2005, quantité équivalente aux années précédentes (267 en 2002, 257 en 2003 et 261 en 2004).

Quant à la répartition du conseil, elle est aussi stable avec cependant un recul observé sur Privas (39 contre 54 en 2004), mais compensée par une augmentation de la fréquentation à Aubenas (38 contre 21 précédemment).

Enfin, l'opération de suivi des projets individuels pour le lotissement communal à Saint-Montan s'est poursuivie cette année, avec une fréquentation comparable à 2004.

#### Type d'opération et nature du projet

La grande majorité des conseils concerne des projets d'habitation. Ceci tient au fait que le recours à l'architecte n'est pas obligatoire pour un projet d'habitation inférieure en surface hors œuvre nette à 170 m². En ce qui concerne le type d'opération, le nombre est équivalent en construction neuve et rénovation, ce qui constitue une nette augmentation pour la rénovation par rapport à l'année dernière (2 constructions neuves pour 1 rénovation en 2004). On rencontre en effet beaucoup de projets de rénovation sur de petits édifices (maisons de village) destinés à la location. La faiblesse de l'offre en la matière sur le département intéresse beaucoup de particuliers qui souhaitent investir dans l'immobilier, en dehors de leur résidence principale. Ceci confirme les résultats en nature du projet qui concerne essentiellement l'habitation. À ce titre, il serait intéressant d'identifier à l'avenir les projets destinés à un propriétaire résidant ou bailleur.

#### **Auto-conception et auto-construction**

Il est évident que la plupart des conseils concernent des projets menés sans l'aide d'un architecte ou d'un constructeur, ceux-ci trouvant conseil auprès de leur maître d'œuvre. Cependant, il semble utile de rappeler et de communiquer sur l'intérêt d'une rencontre avec les pétitionnaires en amont d'une contractualisation avec un concepteur, pour définir avec eux un programme précis qui leur permettra de formuler une commande claire.

À noter cependant la présence de plusieurs pétitionnaires qui ont souhaité assurer eux-mêmes la construction (complète ou partielle) de leur projet. En effet, nombreux sont les pétitionnaires qui souhaitent investir du temps et de l'énergie dans leur projet, et ceux-ci ne trouvent pas toujours une réponse adaptée aussi bien chez les constructeurs que chez les architectes.

Les plans « type » et les prestations complètes (produit clef en main) des constructeurs n'intéressent pas ceux qui désirent participer eux-mêmes aux travaux. De la même façon, les architectes ne semblent pas pouvoir proposer de prestation intégrant une part d'auto-construction. Ceci tient, bien entendu, à l'absence de garantie dans l'exécution, et à la difficulté en terme de rentabilité d'accompagner un tel chantier.

Ces auto-constructeurs sont donc amenés à être également auto-concepteur et chef de chantier. Ce sont généralement ces pétitionnaires qui viennent plusieurs fois en permanence pour trouver les conseils dont ils ont besoin, tant d'un point de vue de la conception architecturale que de la réalisation technique.

Enfin, il faut noter un intérêt grandissant pour une approche environnementale de la construction, au niveau des matériaux « bio » et surtout des systèmes de chauffages alternatifs, hausse des produits pétroliers et subvention de l'état obligent.

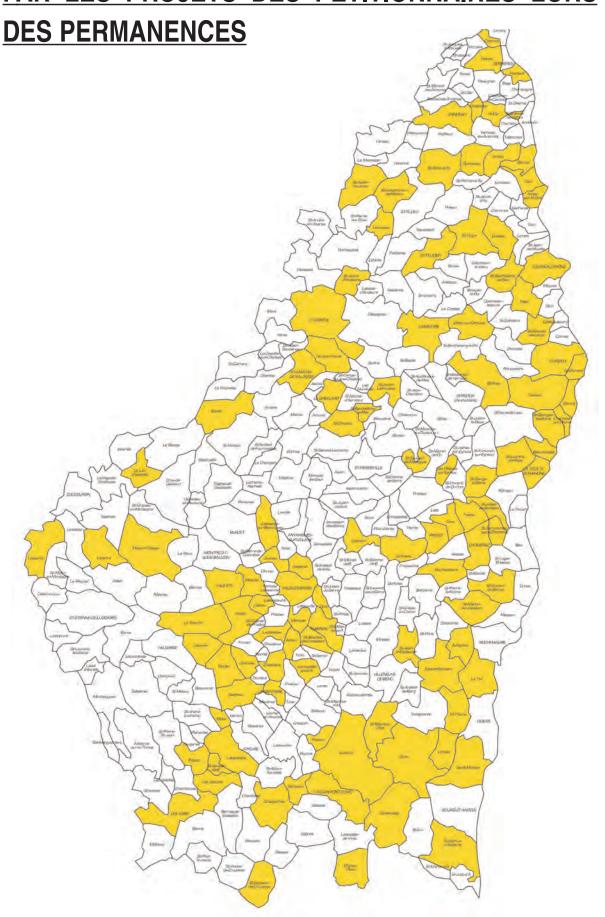
#### **Orientations**

À l'avenir, des opérations comparables à l'expérience très positive du lotissement de Saint-Montan devront être reconduites. En effet l'objectif de qualité architecturale ne peut être poursuivi sans une approche globale du projet urbain et une relation étroite avec tous acteurs de l'aménagement, et en premier lieu les élus.

## OMMUNES CONCERNÉES PAR LES PROJETS DES PÉTITIONNAIRES LORS DES PERMANENCES

COMMUNE DU PROJET	Nombre de projet	COMMUNE DU PROJET	Nombre de projet
Ailhon	1	Pradons	1
Alba-la-Romaine	2	Privas	3
Annonay	2	Quintenas	3
Ardoix	3	Ribes	2
Arras-sur-Rhône	1	Rochessauve	3
Asperjoc	1	Rocles	1
Les Assions	1	Saint-Agrève	2
Aubenas	1	Saint-Alban-d'Ay	1
Aubignas	1	Saint-Barthélemy-le-Meil	1
Beauchastel	2	Saint-Barthélemy-le-Plain	2
Boffres	3	Saint-Christol	1
Borée	2	Saint-Cierge-la-Serre	1
Charmes-sur-Rhône	2	Saint-Cyr	1
Charnas	1	Saint-Étienne-de-Fontbellon	1 1
Chassiers	1	Saint-Étienne-de-Valoux	1 1
Le Cheylard	2	Saint-Félicien	1 1
Chomérac	4	Saint-Genest-sous-Bauzon	1 1
Coux	3	Saint-Georges-les-Bains	1 1
Davézieux	1 1	Saint-Jeure-d'Andaure	
Étables		Saint-Jean-le-Centenier	
Fabras		Saint-Jean-Roure	
Félines	2	Saint-Julien-en-Saint-Alban	
Flaviac	3	Saint-Julien-Labrousse	
Gilhoc-sur-Ormèze	1 1	Saint-Julien-Vocance	
Gourdon			3
		Saint-Laurent-du-Pape Saint-Marcel-d'Ardèche	1 1
Gras			
Grospierre	2	Saint-Martin-de-Valamas	5
Guilherand-Granges	2	Saint-Martin-sur-Lavezon	2
Jaujac	1	Saint-Maurice-d'Ibie	96
Joannas		Saint-Montan	1
Juvinas		Saint-Péray	¦
Labastide-sur-Besorgues	3	Saint-Priest	2
Lablachère Laboule	1	Saint-Remèze	1 1
		Saint-Romain-de-Lerps	¦
Le Lac-d'Issarlès		Saint-Sauveur-de-Cruzières	· ·
Lachapelle-sous-Aubenas	1 1	Saint-Sauveur-de-Montagut	1 2
Lagorce		Saint-Symphorien-de-Mahun	1 1
Lalouvesc		Saint-Symphorien-sous-Chomérac	· ·
Lamastre	7	Saint-Thomé	1 1
Lanarce	1	Saint-Victor	3
Largentière	1	Saint-Vincent-de-Barrès	1
Larnas	1 1	Sampzon	1 1
Lentillères	1	Sanilhac	
Lesperon	1	Sarras	1 1
Mazan-l'Abbaye	1	La Souche	2
Mercuer	2	Soyons	1 1
Meyras	1	Le Teil	1 1
Naves	1	Thueyts	1 1
Orgnac-l'Aven	2	Toulaud	2
Les Ollières-sur-Eyrieux	1	Tournon-sur-Rhône	5
Ozon	1	Ucel	1 1
Payzac	1	Vallon-Pont-d'Arc	1 1
Peyraud	1	Vals-les-Bains	1
Plats	1	Les Vans	2
Pont-d'Aubenas	2	La Voulte-sur-Rhône	1

## OCALISATION DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LES PROJETS DES PÉTITIONNAIRES LORS



## LE FLEURISSEMENT



#### L'organisation du concours départemental

Le CAUE organise pour la troisième année le concours des villes et villages fleuris pour le Conseil général de l'Ardèche. Le concours des villes et villages fleuris s'adresse à toutes les communes du département qui n'ont pas encore accédé à la première fleur.

La campagne 2005 s'est organisée en plusieurs étapes. 47 communes se sont inscrites à partir de mars. Le CAUE organise les tournées du jury qui se déroulent de mi-juin à fin juillet sur l'ensemble du département.

Chaque commune reçoit ainsi la visite d'environ 7 jurés. Cette rencontre fournit l'occasion d'échanger sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer le cadre de vie dans la commune. Au cours de la présentation, le jury est chargé de noter les réalisations de la commune selon une grille de critères établie au niveau national.

#### Le concours des particuliers

Le concours des particuliers a été maintenu dans la mesure où les communes n'ont envoyé au CAUE que les photos des lauréats locaux.

Catégorie 1 : Maisons avec jardin visible de la rue.

Catégorie 2 : Décors sur la voie publique.

Catégorie 3 : Balcons ou terrasses. Catégorie 4 : Fenêtres ou murs. Catégorie 5 : Hôtels, restaurants Catégorie 6 : Immeubles collectifs

#### Les temps forts de l'année 2005

Le département de l'Ardèche comptait, jusqu'à présent, trois communes primées au concours national des villes et villages fleuris : Colombier-le-Jeune et Guilherand-Granges ont deux fleurs et Roiffieux une fleur.

L'année 2005 est marquée par l'accession à la première fleur du concours national des villes et villages fleuris de deux nouvelles communes situées dans la vallée du Rhône. Il s'agit des communes de Bourg-Saint-Andéol et Cruas. Cette distinction récompense les communes répondant à l'ensemble des critères retenus par le concours national.

#### Les formations

#### La gestion de la ressource en eau

Étant données les conditions climatiques particulièrement difficiles de ces trois dernières années, la gestion de l'eau est apparue comme un aspect majeur à aborder dans les formations. Trois demi-journées ont été organisées à Guilherand-Granges le 21 mai, à Roiffieux le 27 mai et à Balazuc le 3 juin.

Elles ont réuni plus de 70 stagiaires. La gestion de la ressource en eau implique des changements dans les pratiques à plusieurs niveaux :

- Dans les quantités d'eau utilisées, en apportant l'eau où il faut, quand il faut ;
- dans le choix d'espèces adaptées ;
- dans les pratiques culturales susceptibles de retenir l'eau ;
- dans la récupération des eaux pluviales.

#### La gestion différenciée

Cette seconde formation s'est déroulée à Charmes-sur-Rhône le 17 novembre, à Colombier-le-Jeune le 18 novembre et à Vals-les-Bains le 25 novembre

La gestion différenciée traduit un changement notable dans la façon d'aborder le fleurissement des communes.

Il s'agit pour les communes d'adapter le fleurissement en fonction de la nature des lieux (centre-ville, délaissés routiers, abords de lotissement, etc...). Par ailleurs la gestion différenciée tend à mettre en avant des pratiques plus respectueuses de l'environnement. La ville de Lyon qui s'est lancée dans ce mode de gestion a, par exemple, supprimé tous les traitements phytosanitaires chimiques de sa panoplie d'outils.



### E CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Le centre de ressources documentaires du CAUE de l'Ardèche prend une part active aux missions d'information des CAUE. Au cours du second semestre 2005 notamment, il a répondu à une quinzaine de demandes de renseignements émanant principalement du réseau des CAUE, de professionnels de l'AUE, de correspondants de presse et de particuliers.

#### Les thèmes les plus récurrents portaient sur :

- Les rôles, missions, métiers et fonctionnement des CAUE ;
- les maisons écologiques et maisons « négawatts » ;
- la définition de termes techniques ou locaux ;
- la recherche de photographies concernant certains territoires d'Ardèche.

La plupart des demandes d'information sont arrivées par courriels. Il semble donc important, pour l'avenir, de promouvoir le centre de ressources documentaires comment étant un lieu ouvert au public que ce soit pour la recherche, la consultation ou le prêt de documents.

Le centre de ressources documentaires a également pour vocation de participer aux dossiers réalisés par le CAUE et de pourvoir aux besoins en informations de l'ensemble de l'équipe.

#### En 2005, plusieurs thématiques récurrentes, ont fait l'objet de recherches approfondies :

#### - Les zones d'activités.

Acquisition : Moderniser et gérer durablement une zone d'activité/ Michel Jallas (ETD).

- Les modes d'habiter (recherche préalable aux rencontres nationales de l'AUE).

Acquisitions: Inventer un nouvel art d'habiter/ Michel Roux (L'Harmattan); Demeure terrestre/ Thierry Paquot (L'Imprimeur); Logement et habitat: l'état des savoirs/ Marion Segaud (BRU Découverte).

- Les projets éoliens.

Acquisitions: Guide des parcs éoliens français (ADEME); Guide du porteur de projet éolien (ADEME).

- Les constructions de qualité environnementale.

L'objectif de cette recherche était de s'appuyer sur des expériences de palmarès dans ce domaine afin de rédiger un règlement pour le département de l'Ardèche.

- Les enjeux politiques et territoriaux.

Abonnement: Pouvoirs locaux.

Acquisitions : La décentralisation/ Xavier Greffe (La Découverte) ; L'État de la France : édition 2005/2006 (La Découverte).

Chacune des recherches effectuées a impliqué à la fois une recherche d'informations sur Internet ou via différents réseaux professionnels (CAUE, ADBS/ association des professionnels de l'information-documentation...) et l'acquisition de documents.

Afin de poursuivre son implication dans les actions du CAUE, le centre de ressources documentaires doit, dans les années à venir, développer des outils de recherches et de veille qui lui permettront d'anticiper les demandes et de travailler sur la durée avec cohérence. Il doit également s'investir au sein de réseaux documentaires proches des problématiques de l'AUE.

## ACTIONS CULTURELLES ET DE SENSIBILISATION



## EXPOSITION "ARCHITECTURE DU XXÈME SIÈCLE EN RHÔNE-ALPES"

À l'occasion de la parution du Guide d'architecture du XXème siècle en Rhône-Alpes, l'Union régionale des CAUE Rhône-Alpes présente une exposition itinérante destinée à faire connaître la richesse de l'architecture contemporaine (1914-2003) et la variété de ses territoires. Cette exposition itinérante sera présentée simultanément dans les huit départements de la région Rhône-Alpes à partir de novembre 2004 (CAUE, lycées, collèges et mairies).

#### Rhône-Alpes, champ d'application de la modernité au XXe siècle.

Il serait vain de chercher dans la région Rhône-Alpes une quelconque unité climatique, géographique, historique et architecturale. Des Alpes de Savoie au Massif Central, de la vallée du Rhône à la plaine de l'Ain, la région Rhône-Alpes offre une très grande diversité paysagère, structurée par les montagnes, les fleuves et les rivières.

Après la loi du 5 juillet 1972 qui institue les Établissements publics régionaux, la loi du 2 mars 1982 pose les fondements du processus de décentralisation des collectivités locales françaises. Au même titre que ses consœurs, la région Rhône-Alpes, née de la réunion administrative de huit départements (Ain, Ardèche, Drôme, Haute-Savoie, Isère, Loire, Rhône et Savoie), devient alors une collectivité territoriale à part entière, bien que dépourvue de fondements culturels et historiques.

À l'époque contemporaine, l'industrialisation et le développement des échanges ont fortement contribué à rapprocher les territoires dont l'unité actuelle se concrétise essentiellement par les réseaux fluviaux, ferroviaires, routiers et autoroutiers qui marguent profondément la physionomie des paysages, dans les sillons alpin et rhôdanien en particulier.

Une situation géographique privilégiée dans le quart sud-est de la France devait favoriser le développement des échanges nationaux et transfrontaliers. Le passage d'une économie demeurée longtemps rurale à l'industrie lourde, à la production d'énergie électrique et atomique ou encore au tourisme constitue certainement l'un des traits les plus marquants de la région Rhône-Alpes. L'architecture sera le fidèle reflet des mutations économiques, sociales mais aussi démographiques et culturelles que connaissent les villes et les régions.

Si le poids de l'histoire demeure présent, Lyon, Saint-Étienne tout autant que Chambéry, Valence ou Grenoble sont des villes dont les physionomies ont été profondément transformées au cours des XIXème et XXème siècles. L'architecture et l'urbanisme contemporains comptent parmi les éléments majeurs d'un patrimoine commun aux habitants de la région Rhône-Alpes et au réseau de ses huit grandes villes, dans une diversité monumentale sans équivalent en France et une multiplicité de formes dont certaines constituent aujourd'hui des jalons majeurs de l'architecture contemporaine.

L'exposition s'articule autour de sept thématiques : l'habitat, les services publics, l'art sacré, l'économie et les échanges, le tourisme et les loisirs, les ouvrages d'art et les transports, les enjeux contemporains.

Le CAUE a souhaité mettre en avant la richesse du département de l'Ardèche sur le plan de l'architecture du XXème siècle. L'exposition d'origine s'est, par conséquent, enrichie de sept panneaux présentant selon les mêmes thèmes les réalisations remarquables du département. Cet outil réalisé dans le cadre de notre mission de sensibilisation s'adresse en particulier au grand public et aux scolaires.

#### Itinérance de l'exposition en Ardèche

Inuaguration le 7 février 2005 dans la galerie du théâtre de Privas

En présence de :
Michel TESTON, Président du Conseil général de l'Ardèche
Hervé SAULIGNAC, Conseiller régional
Michel VALLA , Maire de Privas
Denis DUCHAMP, Conseiller général
Jean-Claude TOURNAYRE, Président du CAUE
Élizabeth MACOCCO, Directrice du théâtre
Dominique LARDENOIS, Directeur du théâtre



#### Inauguration le 2 mars 2005 au Centre Départemental de Documentation Pédagogique de l'Ardèche

En présence de :

Hervé SAULIGNAC, Conseiller régional

Sylviane LEULLIER Chargée de mission Inspection d'académie de l'Ardèche

Patrick DORNE, Directeur du CDDP

Jean-Claude TOURNAYRE, Président du CAUE

#### Inauguration le 2 avril 2005 au Lycée du bâtiment de Chomérac

En présence de :

François JACQUART, Conseiller régional

Édouard LEVEUGLE, Maire de Chomérac

Gérard MORAND, Proviseur du Lycée

Jean-Claude TOURNAYRE, Président du CAUE

Action d'accompagnement : 1 journée de visites commentées de l'exposition à l'attention de six classes de l'établissement.

#### Inauguration le 2 mai 2005 au Cep du Prieuré de Saint-Péray

En présence de :

Hélène MIRA, Conseillère régionale

Jean-Paul LASBROAS, Maire de Saint-Péray

Magali MORFIN, Gestionnaire du CEP

Jean-Claude TOURNAYRE, Président du CAUE

#### Inauguration le 3 juin 2005 à la mairie de Vallon-Pont-d'Arc

En présence de :

Pierre PESCHIER, Maire de Vallon-Pont-d'Arc

Jean-Claude TOURNAYRE, Président du CAUE

#### Inauguration le 1er juillet 2005 Maison des services publics d'Annonay

En présence de :

Gérard WEBER, Député Maire D'Annonay

Hélène MIRA, Conseillère régionale

Jean-Claude TOURNAYRE, Président du CAUE

#### Août 2005 : Prêt des 7 panneaux ardéchois à la commune de Labeaume

#### Inauguration le 12 septembre 2005 au Lycée Vincent d'Indy de Privas

En présence de :

Pascal TERRASSE, Député de l'Ardèche

Hervé SAULIGNAC, Conseiller régional

Michel VALLA, Maire de Privas

Jean VERLUCCO, Inspecteur d'académie de l'Ardèche

Jean-Claude TOURNAYRE, Président du CAUE

Action d'accompagnement : Une journée de visite commentée de l'exposition à l'attention des lycéens

#### Inauguration le 16 septembre Château d'Aubenas

En présence de :

Jean-Yves MEYER, Adjoint au maire d'Aubenas

Jean-Claude TOURNAYRE, Président du CAUE

#### Inauguration le 3 octobre 2005 Mairie de Cruas

En présence de :

Robert COTTA, Maire de Cruas

François JACQUART, Conseiller régional

Jean-Claude TOURNAYRE, Président du CAUE

#### Inauguration le 4 novembre 2005 au Lycée du Sacré Cœur à Privas

En présence de :

Didier SÉRAN, Proviseur du lycée

Hervé SAULIGNAC, Conseiller régional

Jean-Claude TOURNAYRE, Président du CAUE

Action d'accompagnement : 1 jour de visite commentée de l'exposition à l'attention des élèves (club culture).

#### Inauguration le 2 décembre 2005 à la Chambre de métiers et de l'artisanat/ CAPEB à Tournon-sur-Rhône

En présence de :

Christian MARTIN, Président de le Chambre de métiers et de l'artisanat de Tournon-sur-Rhône

Gilbert CONTE, Président de la CAPEB Ardèche

Jean-Claude TOURNAYRE, Président du CAUE



12 au 18 septembre 2005

# Semaine del'architecture et dupatrimoine en ardèche

Conférences
Exposition
Ballades urbaines
Films documentaires
Visites de maisons contemporaines

Renseignements et inscriptions 04 75 64 36 04 - caue-07@wanadoo.fr



















## SEMAINE DU PATRIMOINE

Créées en 1984 par le Ministère de la culture, les journées européennes du patrimoine ont lieu tous les ans, la troisième semaine de septembre. Le succès grandissant de cette manifestation repose essentiellement sur la diversité des programmes proposés aux visiteurs. En effet, ces journées s'appliquent à étendre la notion de patrimoine tant sur le plan chronologique, avec un intérêt particulier pour le patrimoine du XXème siècle, que sur le plan thématique, en s'intéressant notamment au patrimoine industriel.

En 2000, le CAUE de l'Ardèche lançait le débat sur la patrimonialisation et le devenir de certaines constructions lors d'une semaine de manifestations consacrée au patrimoine du XXème siècle. Le CAUE a poursuivi et élargi ce débat tout au long de l'année 2005 et plus particulièrement lors de la semaine du patrimoine et de l'architecture qui s'est déroulée du 12 au 18 septembre. Cette action s'adressait à la fois au grand public, aux scolaires mais aussi aux décideurs et acteurs de la construction et de l'aménagement.

Plusieurs types de manifestations se sont déroulées sur l'ensemble du département durant toute la semaine et ont permis de sensibiliser :

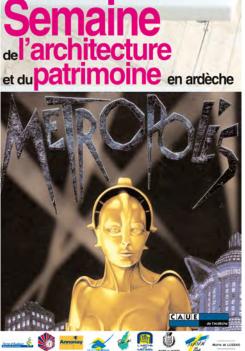
- 75 personnes dans les conférences autour de la notion de patrimoine ;
- 110 personnes pour les visites commentées dans des bâtiments du XXème, et 16 personnes aux balades urbaines ;
- 62 personnes pour les projections de films et de documentaires ;
- 12 classes ont bénéficié d'animations dans des écoles primaires et des collèges.

#### Lundi 12 septembre

**18h30 - Inauguration de l'exposition "Architecture du XXème siècle en Rhône-Alpes" au lycée Vincent d'Indy à Privas.** Cette inauguration s'est accompagnée de visites commentées pour 6 classes. 20h30 - Projection du film "Métropolis" de Fritz LANG.







#### Mardi 13 septembre

9h00 à 17h00 - Visite commentée par Atelier A du collège d'enseignement secondaire de Saint-Péray, conçu en 1984 par les architectes de l'Atelier A de Grenoble.

Débat avec les élèves sur le thème « du projet à la réalisation ».

Les journées de sensibilisation et de découverte ont eu pour objectifs de stimuler la curiosité des élèves sur les sujets liés à la production architecturale, de les sensibiliser à la nécessité d'une démarche de projet et de les informer sur les métiers de l'architecture.







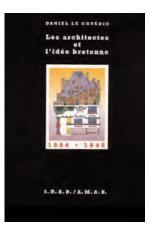
























#### 20h30 - Conférence de Jean-Pierre LE DANTEC, au château de Déomas à Annonay.

#### "La maison individuelle contemporaine"

Sur quelles cultures et quels savoirs vont s'appuyer les enseignements de l'architecture et de l'urbanisme et, par voie de conséquence, la réalisation pratique des cités de l'avenir, lorsqu'on sait que dans la majorité des pratiques la seule perspective historique des élèves est celle de leurs champs d'études. Jean-Pierre LE DANTEC prône un retour à la maîtrise de l'histoire, des théories et des doctrines, la capacité de mettre en perspective des connaissances pas seulement dans la forteresse urbaine mais aussi dans leur rapport avec les autres champs de savoir (philosophie, sociologie, mathématique...). La production contemporaine se voue au narcissisme et à l'éphémère.

Né en 1943, Jean-Pierre LE DANTEC est directeur de l'école d'architecture de Paris la Villette, et du laboratoire architectures, milieux et paysages, il est aussi ingénieur, romancier, historien de l'architecture et de l'art des jardins.

#### Mercredi 14 septembre

#### De 8h30 à 12h30 - Balades urbaines à Cruas.

Visite du village médiéval en présence de Philippe DONJERKOVIC, architecte du patrimoine avec les élèves du collège Meyrcorol de Cruas.

#### De 14h00 à 17h00 - Balades urbaines à Cruas.

Visites ouvertes au grand public en présence de Manuelle VÉRAN-HÉRY, architecte du patrimoine et d'un architecte du CAUE.

#### 20h30 - Conférence de Daniel Le COUÈDIC, à la Maison des jeunes de Tournon-sur-Rhône. "Habitat et identité régionale"

Par l'incitation ou les règlements, les politiques de l'habitat sont parvenues au XXème à modeler l'aspect du paysage bâti dans un style néo-régional apte à rassurer un public inquiet par la perte de son identité. Aujourd'hui, cette idéologie est relayée par une nouvelle mécanique, celle du marché. Une certaine politique du logement l'a soumise à un système commercial au sein duquel la maison est entrée dans la sphère de la marchandise.

Le marché est habile à exploiter les circonstances et à détourner les grands courants qui traversent la société (crainte de la perte d'identité). Par sa capacité à capter les dispositions d'esprit du public, le marché suscite le désir et manipule au final les intérêts disparates de partenaires abusés.

Professeur des universités, directeur de l'institut de géoarchitecture de Brest, Daniel LE COUEDIC est aussi architecte DPLG et docteur ès lettres et sciences humaines. Ses champs de recherche s'établissent entre les architectures identitaires (XIXème-XXème siècle), les théories et doctrines del'aménagement et de l'urbanisme (XVIIIème-XXème siècles), et les mouvements régionalistes, autonomistes et fédéralistes bretons.

#### Jeudi 15 septembre

#### De 9h00 à 17h00 - Sensiblisation à la démarche de projet architectural, les Vans.

Trois interventions en classe et visites sur le terrain. Visite de l'office de tourisme avec Cécile DOINEL, architecte. Visite de la place Ollier avec Alain CAYOL, architecte. Visite du gymnase intercommunal avec François ROSELL, architecte.







#### 20h30 - Conférence de Patrice NOTTEGHEM, à l'Arche des métiers du Cheylard. "Le patrimoine industriel pour quoi faire ?"

La notion de patrimoine longtemps associée à l'étude des lieux importants de l'histoire apparaît en France à la fin des années 70. Ce sont les anglais qui les premiers, en 1960 reconnaissent la notion de patrimoine industriel en commençant par définir le "monument industriel". Cette notion *a priori* simple est plus complexe et évolutive qu'il n'y paraît. En passant de la sauvegarde industrielle à l'histoire industrielle, on dépasse la notion patrimoniale (protéger) pour celle d'une relation sociale entre l'histoire, le présent et l'avenir d'une société qui cherche ses racines à travers une évolution technique trop rapide.

Conservateur en chef du patrimoine et directeur de l'Écomusée de la communauté urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines, Patrice NOTTEGHEM est, en autre, à l'origine du programme de restauration du site industriel de la briqueterie de Ciry-le-Noble.

En 30 ans d'existence, l'Écomusée a constitué, avec l'aide de la population locale, de chercheurs et d'entreprises, des collections et un fonds documentaire témoignant de la civilisation industrielle. Depuis sa création, l'Écomusée est un lieu de recherche, partenaire des organismes et institutions locales et régionales de formation. Membre fondateur du CILAC et de la Fédération des écomusées et musées de société, il est aussi partenaire de musées industriels européens.

































20H30 - Projection d'un documentaire sur l'architecture à la salle de cinéma de Lussas, suivi d'un débat animé par le réalisateur Julien DONADA et Joël UNAL, propriétaire d'une maison bulle à Labeaume.

#### "La bulle et l'architecte". Julien DONADA - 2003, 52 minutes.

Dans l'idée d'adapter l'architecture aux individus, Pascal HAÜSERMANN a imaginé des constructions dont les formes rondes se combinent selon les désirs de chacun : le succès de ces bulles fut tel qu'il en construisit en série, au cours des années 1960. Julien DONADA nous les a fait découvrir, principalement dans l'est de la France.

#### **VENDREDI 16 SEPTEMBRE**

De 9h00 à 17h00 - Sensibilisation à l'architecture au collège de Bourg-Saint-Andéol, avec David GRIMAUD, architecte au CAUE.

#### 20h30 - Conférence de David MANGIN, au château d'AUBENAS.

#### "Formes et structures de la ville"

La conférence s'est appuyée sur son dernier livre publié en mai 2004 "la ville franchisée" Selon david MANGIN : "Ce qualificatif, doit s'entendre dans le sens commercial des villes saisies par les logiques du marketing, mais aussi dans l'acceptation domaniale du terme, à savoir la privatisation progressive d'espaces toujours plus vastes".

Né à Paris en 1949, David Mangin est un tenant de la ville conventionnelle et "passante".

Diplômé de l'Ecole d'Architecture de Paris-Belleville, il est pendant trois ans l'assistant d'Henri Ciriani (1978-1981) avant de militer pour des ateliers publics d'architecture et d'enseigner à l'école d'architecture de Versailles.

En 2004, la ville de Paris confit à son agence SEURA, après concours, la réalisation du projet du quartier des Halles.

#### **SAMEDI 17 SEPTEMBRE**

Des visites ont été proposées pendant deux jours à l'attention du grand public dans divers lieux tant publics que privés. Audelà de la démystification du travail de l'architecte, l'objectif de ces visites fut de familiariser le grand public avec les métiers de la conception et le sens donné aux réalisations. Les visites commentées de maisons individuelles contemporaines se sont déroulées par groupe de dix personnes, préalablement inscrites auprès du CAUE de l'Ardèche.

- de 9h00 à 10h00 et de 10h00 à 11h00 - Maison bulle, Labeaume

Architecte: Claude Haüserman-Costy, réalisation: Joël Unal

- de 10h00 à 11h00 - Maison individuelle, Veyras

Architecte: Jean-Louis Chanéac

- de 14h00 à 15h00 - Village Vacances Famille, Casteljau Architectes : Michel Andrault, Pierre Parat et Michel Vincent

- de 15h00 à 16h00 - Maison individuelle, Payzac

Architectes : Thierry Fabre et Cécile Doinel

- de 16h00 à 17h00 - Gîtes, domaine de la Jeanne, les Vans

Architecte: François Rosell

#### 20h30 - Diaporama/Conférence de Roland SCHWEITZER, à la salle de l'orangerie de VIVIERS.

#### "L'architecture espace vécu, l'exemple du Japon traditionnel"

En 300 diapositives, Roland SCHWEITZER présente l'architecture qui a inspiré son œuvre. Toutes imprégnées de rigueur et de simplicité, ses réalisations ont pris de la tradition japonaise l'art d'utiliser le bois et l'infinie variation des formes architecturales issue d'un vocabulaire formel et constructif réduit.

Diplômé de l'école nationale supérieure des Beaux Arts de Paris, Roland SCHWEITZER fut de 1961à 1991, professeur à l'école d'architecture de Paris Tolbiac et responsable scientifique du CEAA Bois à Paris. Depuis 1987, il est expert et président depuis 1989, du comité consultatif "Architecture" de la CEE. Roland SCHWEITZER est par ailleurs membre du "Alvar Alto Medal Committee", de la commission supérieure des monuments historiques, du conseil supérieur de l'enseignement de l'architecture et du comité architecture et scientifique Renewal Energies in Archi.and Design supported by the European Commission DG XII. Il est conseiller auprès du directeur de l'architecte et de l'urbanisme au Ministère de l'Équipement et expert UIA UNESCO charte enseignement 1996

#### **DIMANCHE 18 SEPTEMBRE**

Visites commentées de maisons individuelles contemporaines par groupe de dix personnes,

- de 10h00 à 11h00 - Maison Diaz, Saint-péray

Architecte: Pascal Diaz

- de 16h00 à 17h00 - Maison cube, Laboule

Architecte: Alain Forissier

- de 16h00 à 17h00 - Maison individuelle, Aubenas.

Architecte: Hubert Mesnier

- de 17h00 à 18h00 - Maison individuelle, Meysse

Architecte: Thierry Chambon, B.A.M.

#### S <u>ÉMINAIRE DU CAUE</u>

Comme chaque année depuis 2002, le CAUE a organisé le 30 septembre, un séminaire de réflexion. Pour l'année 2005, il se déroula à Nozières sur le thème de la HQE et fût animé par Christian Charignon et Jean-Claude Rodde, urbanistes. Une trentaine de personnes étaient présentes : architectes, urbanistes de la région Rhône-Alpes, personnel du Conseil Général de l'Ardèche, de la Direction Départementale de l'Équipement, de la Chambre d'Agriculture et du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Christian Charignon, architecte pour l'agence TEKHNÊ à Lyon, est intervenu le matin pour présenter le concept et les enjeux du développement durable ainsi que le principe de développement durable adapté à l'urbanisme et au bâtiment, qui se transcrit par la notion de Haute Qualité Environnementale.

Il a notamment souligné l'urgence de prendre en compte l'accroissement des populations dans les villes ainsi que la nécessité de considérer l'épuisement des ressources énergétiques, les pollutions, l'élargissement de l'empreinte écologique (la surface nécessaire pour produire les ressources consommées par une population et pour absorber les déchets qu'elle produit)...

Or le bâtiment est un grand consommateur d'énergie, de ressources naturelles et d'eau. Il produit également une quantité importante de déchets et de CO2. Dans ce domaine, par rapport à ses voisins européens, la France accuse un retard considérable.

La HQE n'est ni une norme, ni un label, ni une réglementation. Elle reste une démarche volontaire, malheureusement difficile à valoriser, qui devrait intégrer davantage les acteurs de l'environnement.

La France doit aujourd'hui réguler sa consommation énergétique, optimiser ses besoins en optant pour des technologies qui permettent de réduire la quantité de ressources utilisées pour un même service et profiter davantage des énergies renouvelables (et inépuisables), telles que le soleil. L'objectif serait de généraliser le principe de « maisons négawatts », qui produisent davantage d'énergie qu'elles n'en consomment.

Christian Charignon a illustré son intervention en présentant certaines réalisations de son agence, à la fois dans le domaine de l'urbanisme et de l'architecture.

Jean-Claude Rodde, urbaniste, agence Urbanisme et Territoires à Montpellier, a poursuivi la journée en présentant ses travaux. Il a insisté sur la nécessité de bien connaître les perspectives d'évolution du territoire sur lequel les urbanistes sont appelés à intervenir afin de respecter au mieux le cadre naturel du village ou du quartier et son patrimoine vert.

Son constat est que la France consomme 3 fois plus de terrain que la moyenne européenne. Il pose alors la question de savoir si l'espace communal est la bonne échelle de réflexion et suggère que la HQE peut se mettre en place à l'échelle intercommunale en intégrant la notion de « solidarité territoriale ».

Le débat qui a suivi a notamment permis aux architectes et urbanistes présents de manifester leur désir de travailler dans un contexte tourné davantage sur l'environnement, tout en soulignant que la notion de HQE reste méconnue de la majorité des promoteurs et que c'est eux qu'il faut à présent sensibiliser.









## OURNÉE SUR LA CONSERVATION ET LA VALORISATION DES ARCHIVES D'ARCHITECTURE

Les CAUE de l'Ardèche et de la Drôme ont organisé le jeudi 15 décembre 2005 une demi-journée d'information consacrée à la conservation et la valorisation des archives contemporaines d'architecture, d'urbanisme et de paysage en vue d'un projet bi-départemental de création d'un centre de conservation de ces archives. Cette manifestation s'est déroulée au Conseil général de l'Ardèche avec le soutien du Conseil régional de l'ordre des architectes Rhône-Alpes.

Elle s'adressait aux acteurs de l'aménagement du territoire, professionnels et élus des deux départements, mais aussi aux représentants des archives départementales et communales. Il s'agissait d'informer et de sensibiliser ces acteurs à l'intérêt, aux enjeux et aux potentialités d'un tel projet.

Si de nombreux efforts sont faits en faveur de la sauvegarde et du témoignage des éléments patrimoniaux, notamment architecturaux (monuments historiques, villages protégés, inventaires des paysages), il est important de pouvoir constituer en parallèle un fonds apte à témoigner des méthodes, des théories et des courants de pensée qui ont traversé la production locale.

L'objectif de fond de cette démarche est d'appréhender l'aménagement à toutes les échelles (y compris celles de l'urbanisme et du paysage), de ne pas considérer le seul « objet », mais de s'intéresser à son processus de construction dans un contexte large (politique, social, technique) permettant une lecture dans la durée de la production récente.

#### Déroulement de la demi-journée

Cette réunion a permis de rassembler les deux CAUE de l'Ardèche et de la Drôme, les archives départementales de l'Ardèche et de la Drôme, un représentant de la Direction régionale de l'environnement, le conseil régional de l'ordre des architectes Rhône-Alpes ainsi que quelques architectes des deux départements et enfin les archives de la ville de Romans. Plusieurs interventions étaient programmées et ont permis d'entendre des retours d'expérience sur des opérations comparables et de sensibiliser le public aux enjeux d'un tel projet.

#### Les intervenants

**David Peyceré**, responsable du centre d'archives d'architecture du XXème siècle de l'Institut Français d'Architecture / cité de l'architecture et du patrimoine.

Il a présenté l'IFA et son centre d'archives qui s'est vu confier en 1987, par la direction des archives de France, le soin de recueillir et mettre en valeur les archives privées d'architecture.

**Catherine Coley**, chercheur à l'école d'Architecture de Nancy, laboratoire d'histoire de l'architecture contemporaine (LHAC) et directrice des archives modernes d'architecture lorraine (AMAL).

Elle a présenté la création et le fonctionnement de l'AMAL qui furent créées en 1987 sous l'impulsion de l'école d'architecture de Nancy, du LHAC, de la DRAC, avec l'appui des Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle et de la Ville de Nancy.

Richard Klein, enseignant chercheur à l'école d'architecture de Lille.

En tant que chercheur en histoire de l'architecture et de l'urbanisme, auteur de nombreux articles sur l'architecture et le patrimoine du XXème siècle, Richard Klein est habitué à traiter des archives d'agence d'architecture, d'urbanisme et de paysage.

**Bruno Lugaz**, directeur du CAUE de la Savoie, et **Jean Luquet**, directeur des archives départementales de la Savoie. Ils ont présenté la création et le fonctionnement du centre d'archives d'architecture du XXème siècle en Savoie ainsi que le travail de recherche mené par l'atelier d'architecture en montagne, associant les archives départementales de la Savoie, le CAUE, l'école d'architecture de Grenoble (laboratoires des Métiers de l'histoire de l'architecture et Architecture paysage montagne) et le Conseil général de la Savoie.

## OYAGE D'ÉTUDE À FRIBOURG-EN-BRISGAU

La ville de Fribourg se proclame « capitale de l'énergie solaire et de l'environnement ». Cette ville allemande de 210 000 habitants, située au pied de la forêt noire, met en œuvre depuis 25 ans une stratégie de planification rationnelle de l'énergie en encourageant les économies d'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables dans les politiques urbaines (transport, équipements publics, développement économique local...).

Le voyage d'étude, organisé du 14 au 16 avril 2005 en collaboration avec l'association Polénergie, a permis à 27 personnes, élus, techniciens, concepteurs, maîtres d'œuvres et particuliers, de découvrir la mise en application de la politique énergétique volontariste de Fribourg et sa région.

Accompagné par l'Agence Freibourg-Futour, agence de voyages spécialisée dans la communication autour du développement durable à Fribourg, le groupe a pu rencontrer le service environnement de la ville et visiter un certain nombre de réalisations techniques (chaufferies bois, unité de méthanisation, installations solaires thermiques et photovoltaïque, éolien), architecturales (bâtiments neufs et réhabilitations à faible consommation d'énergie, en milieu urbain et en site isolé) et urbaines (quartiers Vauban et Rieselfeld).

Au-delà des performances techniques mises en évidence, ces visites ont également permis de mesurer les implications concrètes et les difficultés d'une politique énergétique rigoureuse, en termes méthodologiques et réglementaires, mais également en termes de développement économique et d'équité sociale.













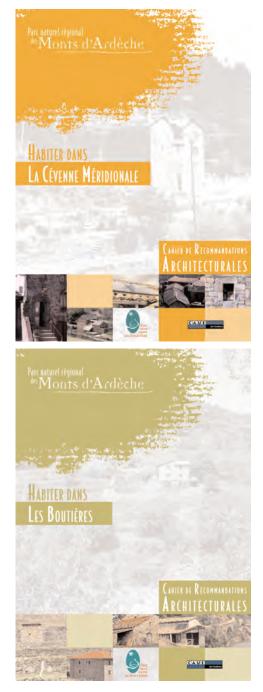
### CAHIERS DE RECOMMANDATIONS DU PNR

Le Plan du Parc qui accompagne la charte constitutive du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche a identifié 6 "grands paysages" : Le plateau de Vernoux, le massif du Mézenc Gerbier, les Boutières, la Haute Cévenne, la Cévenne méridionale et le Piémont Cévenol.

Le PNR a demandé au CAUE de l'Ardèche de concevoir 6 cahiers de recommandations architecturales, correspondant aux 6 secteurs particuliers du Parc. Ces cahiers techniques s'adressent à tous ceux qui peuvent avoir un projet de rénovation ou de construction. Ils ont la prétention d'aider à découvrir ou redécouvrir ce qui fait le caractère de chacun des secteurs paysagers. Un regard éclairé sur son environnement est un premier pas pour réussir son projet.

Des conseils pratiques pour rénover et agrandir son habitation et quelques recommandations simples pour réaliser une construction qui intègre son environnement sont proposés dans ces cahiers : l'implantation de la maison, son adaptation au terrain, son volume, ses couleurs sont parmi les éléments étudiés. Des recommandations sont également données pour prendre en compte les économies d'énergie et utiliser les énergies renouvelables et les matériaux écologiques.

En 2005, le CAUE de l'Ardèche a réalisé les 4 cahiers concernant la Cévenne méridionale, la Haute cévenne, les Boutières et le Piémont cévenol. Les deux derniers cahiers seront réalisés en 2006.





## COLLOQUE "QUAND LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DEVIENT UNE RÉALITÉ!"

Le CAUE de l'Ardèche a organisé le 2 juin 2005, en partenariat avec le CAUE de la Drôme, un colloque intitulé « Quand le développement durable devient une réalité. Architecture, urbanisme, environnement : des projets aux réalisations ». Deux autres colloques, l'un à Lyon, l'autre à Annecy ont été organisés sur le même thème par d'autres CAUE de l'Union Régionale Rhône-Alpes.

Cette journée de sensibilisation et de formation était destinée aux élus locaux ainsi qu'aux professionnels de l'aménagement du territoire. Elle a été réalisée dans le cadre de la semaine du développement durable dont l'ADQE, association bi-départementale, organisait le programme général.

L'objectif de cette journée était de mettre en débat la dimension territoriale du développement durable et ainsi d'apporter aux décideurs locaux comme aux professionnels, des éléments leur permettant d'apprécier la dimension concrète et pragmatique du développement durable dans la réalisation de leurs projets d'aménagement.

En l'espace de quelques années, les acteurs locaux ont eu à charge de s'approprier des dispositifs largement renouvelés, et à les mettre en œuvre. L'accompagnement des collectivités du département dans leurs différents projets d'aménagement nous a permis de dresser le constat de ces difficultés. En effet, les lois Voynet, Chevènement, SRU, UH, etc., ont largement fait évoluer les outils de l'aménagement et ont assigné des objectifs de concertation, de projet de développement durable qui restent abstraits pour beaucoup d'acteurs.

Le programme a été défini de sorte à privilégier la présentation d'expériences de terrain, dans des domaines aussi variés (mais étroitement liés) que l'urbanisme opérationnel, la gestion de l'assainissement dans une collectivité rurale, l'utilisation de l'énergie solaire, etc.

Au total, 151 personnes ont participé à cette journée.



# ORMATION URBANISME CAUE/PNR "POUR UN URBANISME DE QUALITÉ"

Le CAUE a construit le programme et animé une formation intitulée « pour un urbanisme de qualité » à la demande du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Au total, trois sessions de formation rassemblant chacune entre 20 et 30 élus ont été animées par le CAUE au cours du premier semestre 2005. Une quatrième session, à destination des bureaux d'études urbanisme travaillant dans le département a été réalisée en partenariat avec Françoise Rouxel, consultante en urbanisme.

Il s'agissait, au regard des pratiques d'urbanisme constatées dans le département, de proposer aux élus des communes du PNR des éléments de réflexion sur la compétence urbanisme qu'ils exercent dès lors qu'ils décident d'élaborer un document d'urbanisme.

La loi SRU a apporté des modifications substantielles au cadre d'élaboration des documents d'urbanisme, notamment en intégrant la notion de projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

L'un des objectifs de la formation a ainsi été d'élargir la focale de cette compétence urbanisme au-delà de la seule question du document d'urbanisme. En effet, trop souvent le temps de conception d'un projet, c'est-à-dire de définition des objectifs de l'action communale, est réduit au profit de l'approche réglementaire du document d'urbanisme. Il se trouve par ailleurs déconnecté de la phase opérationnelle de réalisation des aménagements.

Les sessions de formation ont ainsi été construites de sorte à aborder ces problématiques autour des notions d'urbanisme et de développement durable. Pour renforcer l'approche pragmatique du discours, plusieurs exemples de communes engagées dans des procédures d'urbanisme ont été présentés, chacun permettant de mettre en exergue des points spécifiques d'une démarche d'urbanisme.

Concernant la valorisation de cette formation, le CAUE réalise pour le PNR des Monts d'Ardèche un guide à l'attention de l'ensemble des communes du PNR. Ce document de sensiblisation sera édité et distribué en 2006.









### RÉPARATION DES PREMIÈRES RENCONTRES NATIONALES DE L'AUE

Dans un contexte de rédaction du projet national du mouvement CAUE, le CAUE de l'Ardèche a été missionné par la Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE) pour définir le programme des premières rencontres nationales de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (AUE) ainsi que la ligne graphique de la manifestation.

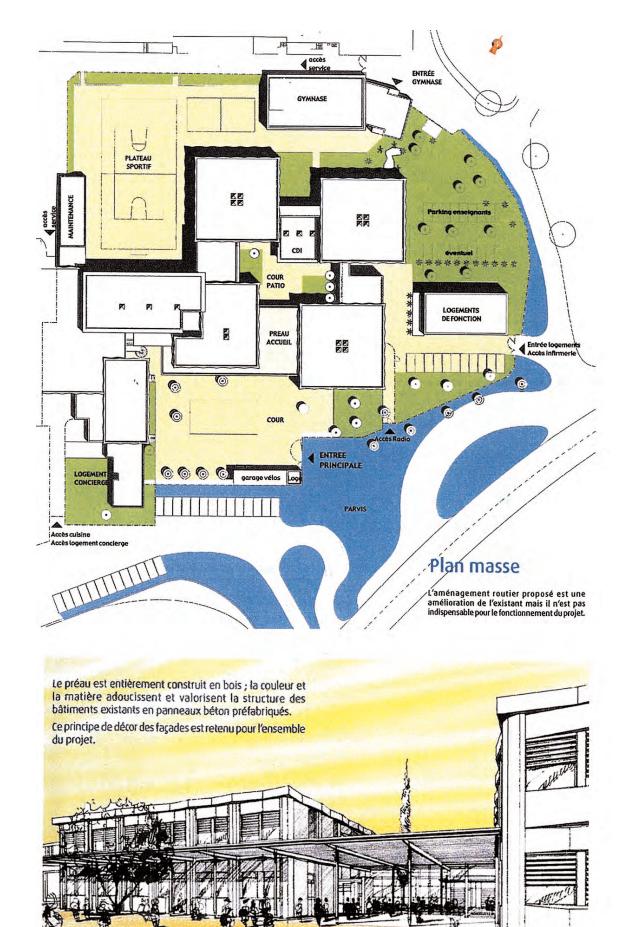
Ces premières rencontres de l'AUE constituent un temps fort de communication interne au réseau, mais également en direction des partenaires des CAUE, sur le projet national. Elles se dérouleront à Angers les 4 et 5 avril 2006. Affirmer le positionnement des CAUE en qualité d'acteurs des territoires dans l'accompagnement des collectivités locales, nécessitait de définir un programme à la croisée des missions légales des CAUE et des problématiques actuelles des territoires.

Pour élaborer ce programme, un groupe de travail du réseau CAUE a été constitué à la Fédération Nationale. Il a permis de construire une problématique générale qui a été soumise au comité scientifique constitué pour cette manifestation. C'est ainsi qu'un programme orienté sur la question de l'habiter a été proposé.

Au-delà de la seule question du logement, la notion d'habiter embrasse l'ensemble des pratiques du quotidien faisant que l'on habite un territoire. Elle interroge ainsi les modalités d'organisation institutionnelle des territoires notamment dans les outils mobilisés (SCOT, PLU, Pays, etc.), mais comporte également une dimension urbanistique (quelles formes urbaines faut-il définir ?) et architecturale (quels besoins en matière de logements?).







Restrucuration et extension du collège Roqua à Aubenas. Maître d'ouvrage : Conseiol général de l'Ardèche. Architectes : Isabelle' SERRE, Caluire et l'agence TAM TAM, Vals-les-Bains.

### Commune de Lalouvesc

### Construction de 50 lits d'hébergement à l'hôpital de Lalouvesc.

Maîtrise d'ouvrage : commune de Lalouvesc.

Jury de sélection des candidats: le 6 décembre 2005

Équipes retenues pour concourir :

- Novae, à Lyon;
- Chareyre & Pagnier, à Lyon;
- Éole, à Saint-Martin-d'hères.

L'équipe lauréate n'est pas encore retenue.

### Commune de Saint-Martin-de-Valamas

### Restructuration et extension de la maison de retraite de Saint-Martin-de-Valamas.

Maîtrise d'ouvrage : commune de Saint-Martin-de-Valamas.

Jury de sélection des candidats: le 10 juin 2005

Équipes retenues pour concourir :

- AC3 Corpier, à Bourg-en-Bresse ;
- AAI Laurent Bechetoile & Éric Denhin, à Annonay ;
- Molnar Piccinato, à Lyon.

Jury de sélection de l'équipe lauréate: le 30 septembre 2005.

L'équipe lauréate est AC3 Corpier à Bourg-en-Bresse.

### Commune des Vans

### Restructuration et extension du collège Léonce Vieljeux aux Vans.

Maîtrise d'ouvrage : Conseil général de l'Ardèche.

Jury de sélection des candidats: le 26 novembre 2004

Équipes retenues pour concourir :

- Agence Charnay à Aubenas ;
- François Rosell, aux Vans;
- Ageron & Yot à Vallon-Pont-d'Arc;
- Atelier 3A au Teil-d'Ardèche ;
- Atelier A à Grenoble.

Jury de sélection de l'équipe lauréate: le 7 octobre 2005.

L'équipe lauréate est l'Atelier 3A au Teil-d'Ardèche.

### Commune d'Aubenas

### Restructuration et extension du collège Roqua à Aubenas.

Maîtrise d'ouvrage : Conseil général de l'Ardèche.

Jury de sélection des candidats: le 8 avril 2005

- Équipes retenues pour concourir : Atelier Arche à Lyon ;
- Isabelle Serre à Caluire,
- Montérémal au Teil-d'Ardèche ;
- Bancilhon à Aubenas ;
- Atelier 3A au Teil-d'Ardèche.

Jury de sélection de l'équipe lauréate: le 21 octobre 2005.

L'équipe lauréate est Isabelle Serre à Caluire associée avec l'agence Tam-Tam à Vals-les-Bains.

### ACTIONS PÉDAGOGIQUES AVEC LES SCOLAIRES

### Pôle des pratiques pédagogiques

Le CAUE de l'Ardèche fait partie du groupe de travail et de réflexion sur les pratiques pédagogiques mis en place au sein de la fédération nationale. L'année a été marquée par la réalisation d'un ouvrage intitulé « 50 activités pour découvrir l'architecture ». Différentes expériences menées par les CAUE dans toute la France sont décrites afin d'être transposées dans les différents établissements. Ce document sera édité et diffusé auprès des enseignants par le SEREN (branche édition du Centre National de Documentation Pédagogique).

### Actions de pédagogie et de sensibilisation menées en Ardèche

### Collège de Bourg-Saint-Andéol

Cette intervention répondait à deux objectifs distincts qu'il s'agissait d'associer : elle devait interroger la notion de patrimoine, dans le cadre de la semaine qui lui était dédiée, mais aussi s'inscrire en cohérence avec le programme et les projets du cours d'arts plastiques des élèves du collège de Bourg-Saint-Andéol.

Le professeur souhaitait travailler sur des représentations abstraites de l'espace à l'aide de maquettes. Un travail préalable de récupération d'objets de petite taille (composants électroniques, débris végétaux, objets cassés...) devait être réalisé. Ensuite, ces objets devaient être assemblés pour constituer des maquettes d'habitats ou de villes imaginaires.

Afin d'intégrer ce travail en cours, le CAUE a proposé de découvrir des travaux de démarche comparable réalisés par des artistes, des architectes et des urbanistes. Cet exposé s'est appuyé principalement sur les « Architectones » (maquettes) de Kazimir Malevitch (1878-1935), les « compositions » (peintures) de lakov Tchernikov (1889-1951) et des modélisations informatiques de Zaha Hadid (1950-).

Cette séance, intégrée au projet de l'école, a permis d'aborder la question du patrimoine non pas par l'identification d'objets bâtis mais par la découverte d'outils de représentation artistiques de la ville et de l'architecture.

### École publique maternelle de la Voulte-sur-Rhône

L'école maternelle publique de La-Voulte-sur-Rhône avait mis en place un projet autour de la cour de récréation. L'objectif était de travailler sur le partage d'un espace collectif, notamment entre les différents jeux des enfants. Il s'agissait de distinguer plusieurs « sous-espaces » (le bac à sable, le jeu de foot, les bordures) de la cour et de reconnaître leur fonction (s'asseoir, courir, faire de la trottinette...). Dans ce sens, les enseignants ont souhaité réaliser une maquette de la cour. Le CAUE est intervenu pour assister les enseignants dans la préparation de la maquette et dans sa réalisation par les élèves. Une première phase a permis aux plus grands d'aborder la représentation en plan avec le tracé de la maquette et des espaces. Ensuite, les plus jeunes ont constitué un stock de couleurs et de textures, avec des papiers coloriés et des objets trouvés. Ces textures furent utilisées pour remplir les espaces délimités. Enfin, un troisième groupe a réalisé des miniatures des jeux (balançoire, cabane, trottinette) et les a installées.

### Collège Notre-Dame de Privas

Les élèves du collège Notre-Dame de Privas ont travaillé sur l'architecture traditionnelle du plateau ardéchois et l'évolution dans le temps de l'habitat.

Le CAUE a accompagné les élèves pour une visite de la ferme du Bourlatier. Il s'agissait de comprendre comment cette maison était construite (matériaux, structure et technique constructive) et comment elle fonctionnait (réponses aux contraintes du climat, à l'activité agricole et à la structure familiale traditionnelle).

Ensuite, le CAUE a proposer de découvrir des exemples d'architecture moderne et contemporaine (Villa Savoye de Le Corbusier, maisons bulle de Haüsermann et maison écologique de Sonia Cortesse) ; et de réfléchir aux enjeux de l'habitat contemporain en comparaison de la ferme du Bourlatier (la séparation des lieux d'habitat et de travail, l'évolution de la structure familiale et l'approche environnementale).

### Collège du Sacré-Cœur de Privas

Le collège du Sacré-Cœur a fait découvrir l'intégration du bâti dans le paysage à travers plusieurs périodes et dans des milieux différents.

De la maison traditionnelle à la maison intégrant les préoccupations environnementales en passant par l'habitat décontextualisé. Cette approche s'est opérée au travers d'exemples pris en Ardèche. Le CAUE a participé à ce projet à deux niveaux :

- En amont par une aide au montage du projet, à la recherche d'intervenants, au montage financier ;
- en aval par l'intervention d'un architecte lors d'une sortie à la ferme de Bourlatier. Une présentation de l'architecture traditionnelle en montagne ardéchoise a été suivie par la projection d'un document sur l'architecture moderne et d'un débat sur l'évolution entre ces deux conceptions.

### Lycée d'enseignement professionnel de Chomérac

Le LEP de Chomérac forme des futurs constructeurs amenés à travailler en collaboration avec des architectes. Malgré l'interaction entre ces deux professions, il persiste une incompréhension quant à l'objet de la démarche architecturale. L'objectif de l'action fut donc de favoriser la rencontre en amont entre ces futurs professionnels et les architectes. Cette sensibilisation s'est traduite par une approche théorique de la démarche de projet dans le domaine de l'architecture. Elle fut suivie de la visite commentée par l'architecte de l'une de ses réalisations (la crèche de Bourg-lès-Valence) et la restitution

de l'information à l'issue de la visite. L'architecte sollicité (Denise REY-HUET) pour les interventions intègre la Haute qualité environnementale dans ses projets, par conséquent cette action s'est inscrite en continuité avec les projets déjà élaborés dans ce domaine par l'établissement.

Les 12 heurs d'interventions en classes et sur le terrain ont été réparties en trois phases :

1h30 d'approche théorique et de préparation de la visite, 3h de visite commentée par l'architecte et un responsable des services techniques de la ville, enfin 1h30 de restitution de l'information.

### Lycée agricole d'Aubenas

Dans le cadre de leur formation, les élèves du lycée agricole d'Aubenas travaillent sur la place de l'agriculture dans l'aménagement du territoire.

Le CAUE a présenté aux étudiants le diagnostic réalisé sur la commune de Lussas en préparation du plan local d'urbanisme. Cette commune fut choisie par l'exemplarité des contraintes opposant la volonté de maintien de l'activité agricole et la forte pression de construction de maisons individuelles. Après une séance en salle, une visite de terrain fut organisée.













